

# OMPI



A/41/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 24 août 2005

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

**Quarante et unième série de réunions  
Genève, 26 septembre – 5 octobre 2005**

APERÇU DE L'EXECUTION DU PROGRAMME  
DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2005

*Rapport du Secrétariat*

### INTRODUCTION

1. Le présent aperçu de l'exécution du programme (ci-après dénommé "aperçu") récapitule les activités menées par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au cours du premier semestre de l'année 2005. Il donne aux États membres une idée des axes de chaque programme inscrit au Programme et budget pour 2004-2005 (WO/PBC/7/2) durant la période considérée.
2. Il ne faut pas considérer le présent aperçu comme une mise à jour du "Rapport sur l'exécution du programme en 2004" (A/41/2). Le Rapport sur l'exécution du programme, établi dans le cadre du système de gestion fondée sur les résultats mis en place à l'OMPI, mesure le progrès accompli vers la réalisation des objectifs et des résultats escomptés; l'aperçu, lui, est destiné à donner aux États membres des informations préliminaires sur la mise en œuvre du programme au cours d'une année donnée avant la présentation du rapport correspondant. L'aperçu, donc, se concentre plutôt sur l'avancement de la mise en œuvre des activités, sans fournir d'indications détaillées sur l'exécution du programme.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 01**

### **Organes statutaires des États membres**

3. À la fin du mois de juin 2005, l'OMPI comptait 182 États membres avec l'adhésion des Comores, le 3 avril 2005, à la Convention instituant l'OMPI.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 02**

### **Direction générale**

4. Face aux enjeux multidimensionnels d'un paysage de la propriété intellectuelle en évolution et d'une économie du savoir émergente, le programme principal 02 met le Bureau international en mesure de répondre par des solutions de programme efficaces, efficientes et apportées en temps voulu. Ce programme assure aussi le fonctionnement quotidien et le développement à long terme de l'Organisation en fournissant aux États membres de l'OMPI, qui sont aujourd'hui plus de 180, des informations en matière de politique générale et de stratégie.

5. Dans le cadre du programme principal 02, le directeur général a, au cours de la période considérée, assumé ses fonctions de direction et ses responsabilités officielles avec l'aide directe des membres de son groupe de la haute direction.

### **Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général**

6. Le directeur général a régulièrement rencontré et consulté les membres de la haute direction de l'OMPI. Ces réunions ont facilité l'inscription de la prise des décisions de direction dans un environnement transparent et intégré, dans lequel la circulation de l'information et la planification sont gérées de façon à assurer en temps voulu le suivi des décisions prises.

7. Le directeur général a veillé à ce que les relations de haut niveau entre les représentants des États membres et le Secrétariat se poursuivent de manière régulière, ouverte et inclusive. Des liens étroits ont été maintenus avec les États membres, tant à Genève qu'à l'étranger. Au cours du premier semestre de 2005, le directeur général a effectué trois missions à l'étranger et reçu quelque 65 visites de représentants d'États membres, dont des ministres, des ambassadeurs et des chefs de secrétariat d'organisations internationales et nationales. La Division du protocole a veillé, sur le plan logistique, au bon déroulement de ces visites et d'autres.

8. La coopération avec les gouvernements a facilité la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI et a eu pour effet d'accroître la transparence et l'obligation redditionnelle. Le directeur général a également veillé au renforcement de la collaboration avec le système des Nations Unies, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations internationales et régionales.

9. Des mesures concrètes ont été prises en vue de revoir pour les améliorer un certain nombre de procédures administratives et dispositions réglementaires internes. Plusieurs projets ont été engagés, dont l'élaboration de principes directeurs pour la gestion des projets importants et la création d'un groupe de travail interne chargé d'examiner, d'évaluer et, lorsqu'il y a lieu, d'actualiser les procédures et pratiques internes. Ce groupe de travail étudie actuellement : un projet de proposition relative à de nouvelles dispositions en matière de passation de marchés; l'établissement d'un organigramme détaillé; la création d'un autre groupe de travail chargé d'étudier et de proposer une révision de l'article 1.6 du Statut du personnel, qui traite des activités et intérêts des fonctionnaires en dehors du Bureau international; la préparation d'une synthèse des règles de certification de l'OMPI; et d'autres révisions qui pourraient être apportées au Statut et au Règlement du personnel de l'OMPI.

10. En outre, un appui important apporté au directeur général a consisté non seulement à établir la correspondance avec les États membres, les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les particuliers, mais aussi à rédiger des discours et des déclarations et à élaborer des documents d'information. Le Cabinet du directeur général a également été apporté un appui substantiel au groupe de la haute direction, assurant le suivi de ses réunions et contribuant à la coordination des aspects relatifs au protocole, aux activités de liaison, aux voyages et à la représentation.

### **Sous-programme 02.2 – Conseils de politique générale, commissions consultatives, supervision interne et relations extérieures**

11. La fourniture de conseils de politique générale au directeur général et au groupe de la haute direction s'est poursuivie, avec notamment l'analyse du potentiel qu'offrent des initiatives et des orientations nouvelles dans le système international de la propriété intellectuelle, à prendre en compte pour la formulation de propositions d'activités et de lignes d'action.

12. Il n'y a eu aucune réunion de la Commission consultative des politiques (CCP) pendant la période considérée. Les contacts ont été maintenus avec les membres et des discussions informelles ont eu lieu, axées en particulier sur ce que pourrait être le programme de travail futur de la commission.

13. La Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE) ne s'est pas réunie au cours du premier semestre de 2005, mais on a continué de renforcer les liens entre l'OMPI et différents groupes industriels.

14. L'OMPI a continué d'accroître et de consolider ses liens avec la presse internationale et la presse suisse. Au cours de la période considérée, 36 communiqués de presse ont été publiés et environ 1600 articles de presse (selon une recherche effectuée par un seul système) ont traité de questions en rapport avec l'OMPI ou la propriété intellectuelle.

15. Quarante trois groupes constitués de fonctionnaires nationaux, hommes d'affaires et étudiants, soit au total 1100 personnes, ont reçu des informations sur l'histoire, la structure et les activités de l'Organisation. Huit expositions artistiques ont été organisées, qui ont attiré quelque 4000 visiteurs. Une douzaine d'entrées nouvelles ou actualisées sur l'OMPI ont été fournies pour différents annuaires internationaux et d'autres publications, ainsi que des réponses à des demandes de renseignements sur l'OMPI et la propriété intellectuelle.

16. Le Centre d'information de l'OMPI a accueilli deux expositions. La première a présenté des œuvres d'art pour la plupart reçues d'États membres et la seconde, intitulée "La lutte pour l'excellence", a mis en évidence le lien entre la propriété intellectuelle et le sport.

17. L'OMPI a aussi participé à la réunion annuelle du Groupe de la communication des Nations Unies, accueillie en mai à Genève par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

18. En ce qui concerne les activités de supervision interne, l'accent est resté mis sur l'évaluation et la vérification interne. Dans le domaine de l'évaluation, une contribution substantielle a été apportée à l'établissement d'un nouveau cadre stratégique de l'OMPI, qui figure dans le programme et budget proposé pour 2006-2007 (document A/41/4), ainsi qu'à l'élaboration de critères de mesure, à savoir les objectifs, les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution. En outre, le Rapport sur l'exécution du programme en 2004 (document A/41/2) et l'Aperçu de l'exécution du programme du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005 (document A/41/3) ont été élaborés à partir des contributions des chefs de programme de l'OMPI. Des travaux préparatoires ont également été menés en rapport avec l'élaboration d'une politique d'évaluation de l'OMPI.

19. En ce qui concerne la vérification interne des comptes, un projet de charte de l'audit interne de l'OMPI a été présenté aux États membres lors de la réunion informelle du Comité du programme et budget, en février, puis à la réunion formelle de ce comité, en avril. Le Comité du programme et budget a décidé qu'une proposition relative à la création d'un comité d'audit de l'OMPI et la charte seraient examinées par son groupe de travail nouvellement créé. Ce groupe de travail s'est réuni en mai et juin et a entrepris de réviser en profondeur la charte de l'audit interne et de la remanier. À la fin de la période considérée cet exercice était encore en cours, mais il était prévu que le groupe de travail l'achève à sa dernière session, prévue les 14 et 15 juillet 2005, en adoptant la charte, laquelle serait soumise aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2005 pour approbation officielle et incorporation au Règlement financier de l'OMPI en tant que nouvelle annexe.

20. L'échange de vues et d'informations sur les questions, les pratiques et les méthodes de supervision interne s'est poursuivi avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales multilatérales. À cet égard, l'OMPI a apporté une contribution significative à l'élaboration des "Normes d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies" qui ont été adoptées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) à sa réunion annuelle tenue à Rome, en avril. Ces normes d'évaluation visent à faciliter la collaboration à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies en matière d'évaluation et à renforcer, professionnaliser et améliorer la qualité de l'évaluation dans toutes les entités du système des Nations Unies. De plus, le Secrétariat a été représenté à la Conférence des investigateurs des organisations du système des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, qui s'est tenue en juin à Washington.

21. En ce qui concerne les relations extérieures, l'OMPI a poursuivi sa collaboration avec des organismes de la famille des Nations Unies et d'autres institutions internationales intergouvernementales.

22. L'OMPI a développé encore sa coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), en particulier pour les travaux préparatoires au Sommet mondial sur la société de l'information. Dans le cadre de sa contribution à la préparation de ce sommet, l'OMPI a organisé un forum en ligne sur la propriété intellectuelle dans la société de l'information, qui a été ouvert à toutes les parties prenantes du 1<sup>er</sup> au 15 juin.

23. L'OMPI a participé et apporté de la matière aux délibérations du Groupe de travail sur la gestion de l'Internet. Ce groupe de travail doit présenter les résultats de ses travaux dans un rapport qui sera examiné pour action dans la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, à Tunis, en 2005. Le Groupe de travail sur la gestion de l'Internet, qui comprend 40 experts internationaux issus de gouvernements, du secteur privé et de la société civile et choisis par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, s'est réuni à quatre reprises à Genève, en novembre 2004 et en février, avril et juin 2005, et a abondamment débattu en ligne.

24. Comme les États membres le lui avaient demandé, l'OMPI a continué à coopérer étroitement avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et dans cet esprit, elle a continué à jouer un rôle actif dans le Groupe d'appui interinstitutions sur les questions autochtones, dont l'OMPI est membre fondateur. Ce groupe vise à faciliter la coordination et la coopération entre les institutions des Nations Unies en ce qui concerne les questions autochtones et en particulier l'instance permanente. En janvier, l'OMPI a participé à un atelier international sur les méthodologies relatives au consentement libre, préalable et éclairé et les peuples autochtones, organisé par l'instance permanente et le groupe d'appui. Au cours de la quatrième session de l'instance permanente, en mai, l'OMPI a organisé une séance d'information, coprésidée par un membre de l'instance, sur les avancées récentes à l'OMPI concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions traditionnelles ou expressions du folklore, ainsi que sur les mesures prises pour renforcer la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'OMPI. L'instance permanente a continué à participer aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

25. L'élaboration par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'une nouvelle convention sur la diversité des expressions culturelles a soulevé un certain nombre de questions matérielles de propriété intellectuelle, ainsi que des interrogations concernant le lien entre la nouvelle convention proposée et d'autres instruments existants. Les États membres de l'UNESCO ont expressément demandé que l'OMPI soit associée à ces travaux. Pendant la période considérée, l'OMPI a participé en qualité d'observatrice à deux sessions du Comité intergouvernemental de l'UNESCO chargé de l'élaboration de cette convention. En juin, le comité a finalisé un projet de convention qui doit être soumis, pour adoption officielle, à la Conférence générale de l'UNESCO en septembre 2005. La coopération entre l'OMPI et l'UNESCO en ce qui concerne le patrimoine culturel immatériel a encore été renforcée lorsque l'OMPI a été invitée à participer à une réunion d'experts qui devait élaborer des lignes directrices concernant la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, de 2003. L'OMPI et l'UNESCO poursuivent leurs travaux techniques d'exploration des mécanismes concrets susceptibles d'améliorer la complémentarité entre protection de la propriété intellectuelle et sauvegarde du patrimoine culturel.

26. En ce qui concerne les questions de droits de l'homme, l'OMPI a continué à suivre les travaux du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à y contribuer. Elle a participé activement à l'examen d'un projet de commentaire général sur les droits de l'homme et la propriété intellectuelle dans le cadre du Comité des droits économiques, sociaux et culturels. L'OMPI coopère aussi étroitement avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme en ce qui concerne les questions autochtones. On évoquera en particulier à cet égard le Groupe de travail sur les populations autochtones ainsi que l'élaboration en cours du projet de déclaration sur les droits des populations autochtones. À la demande du Haut Commissariat aux droits de l'homme et de l'OIT, l'OMPI a continué d'accueillir des participants des programmes respectifs de bourses pour les autochtones de ces deux organisations.

27. La coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est poursuivie; l'OMPI a ainsi participé à un atelier du PNUE sur le renforcement des capacités en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en Afrique, qui s'est tenu à Nairobi en février. S'agissant des processus liés à la Convention sur la diversité biologique (CDB), les travaux se sont poursuivis selon la procédure adoptée par l'Assemblée générale de l'OMPI pour répondre à une invitation émanant de la CDB concernant certaines questions en rapport avec les ressources génétiques et les exigences en matière de divulgation. Un projet d'étude de ces questions a été élaboré et diffusé pour observations. Les commentaires reçus ont été intégrés à un projet d'étude révisé qui a été examiné lors d'une réunion intergouvernementale ad hoc, le 3 juin, en vue de l'élaboration d'une version finale qui pourrait être transmise à la CDB.

28. La coopération de l'OMPI avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est poursuivie sur la base des propositions élaborées à la dernière session de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment au travers de la participation à un séminaire interne à la FAO et au groupe de contact pour la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel prévu par le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

29. La deuxième session du Colloque à l'intention des enseignants de la propriété intellectuelle, organisée conjointement par l'OMPI et l'OMC, s'est déroulée du 27 juin au 8 juillet. En outre, l'OMPI a continué à participer aux réunions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à suivre toutes les évolutions concernant la propriété intellectuelle dans le programme de Doha pour le développement, en préparation de la Conférence ministérielle de Hong Kong.

30. Avec l'UPOV, une publication commune est en cours de finalisation, en français, en anglais et en espagnol, sur les deux colloques organisés conjointement par l'OMPI et l'UPOV : Coexistence des brevets et du droit d'obtenteur dans la promotion des innovations biotechnologiques (2002) et Droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie végétale (2003).

### **Sous-programme 02.3 – Planification stratégique, contrôle budgétaire et affaires juridiques**

31. Le suivi et l'analyse des questions et tendances émergentes en matière de propriété intellectuelle sont restés l'axe principal d'une planification stratégique visant à préparer l'OMPI à apporter des réponses adéquates face aux nouveaux défis qui se présentent à elle. Le groupe de la haute direction s'est régulièrement réuni pendant la période considérée, et une coordination interne a été mise en place sur différentes questions.

32. Pour préparer le programme et budget pour 2006-2007, un processus interne a été engagé qui a permis aux chefs de programmes de coordonner l'élaboration des propositions de programme, aboutissant à des recommandations quant aux orientations stratégiques et lignes d'action. Un concours a aussi été apporté en février et en mai pour les sessions informelles du Comité du programme et budget et, en avril, pour la huitième session du Comité du programme et budget.

33. L'orientation stratégique de certains programmes de l'Académie mondiale de l'OMPI a été consolidée afin de renforcer des activités dont on a constaté le rôle fondamental pour l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement.

34. Des mesures de coordination des politiques ont été prises en interne pour améliorer la communication, la consultation et la coordination au sein de l'Organisation, en particulier pour ce qui concerne des questions transversales telles que le programme et budget, la mobilisation de ressources, les mesures d'économie, la planification des effectifs et l'affectation judicieuse des ressources humaines, les bâtiments, l'informatique, les voyages, etc. Les questions touchant à la coordination intersectorielle et intrasectorielle ont été étudiées en coopération étroite avec les chefs de programme. Des discussions par sujet ont été engagées afin de déceler d'éventuels chevauchements d'activités et redondances, en vue de rationaliser encore certains programmes et activités.

35. En ce qui concerne le contrôle budgétaire et financier, pendant la période considérée l'accent a encore porté sur les activités suivantes : identification et mise en œuvre de mesures d'économie; amélioration des prévisions de recettes; préparation des documents destinés aux sessions informelles et formelles du Comité du programme et budget, y compris l'élaboration du document Programme et budget proposés pour 2006-2007; certification des engagements conformément aux autorisations budgétaires, aux ressources disponibles et à l'utilisation rationnelle de ces ressources; amélioration des systèmes de contrôle budgétaire et de surveillance du respect par l'OMPI de son règlement financier; perfectionnement des systèmes de plans d'exécution et de répartition budgétaire et perfectionnement du Système de gestion de l'information administrative (AIMS).

36. Une session informelle du Comité du programme et budget a été convoquée en février. Les participants à cette réunion ont examiné les documents établis par le Secrétariat sur "La situation financière de l'OMPI à court et moyen termes"<sup>1</sup> et les "Options concernant la nouvelle construction"<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Document WO/PBC/IM/05/2.

<sup>2</sup> Document WO/PBC/IM/05/3.

37. Le programme et budget proposé pour 2006-2007<sup>3</sup> a été présenté à la huitième session du Comité du programme et budget en avril. Le comité a recommandé l'adoption du programme et budget proposé pour 2006-2007 aux assemblées des États membres de septembre 2005. Suivant une décision du comité, un groupe de travail informel du Comité du programme et budget s'est réuni en mai et juin pour examiner et adopter une proposition visant la création d'un comité d'audit de l'OMPI et le projet de charte de l'audit interne de l'OMPI élaboré par le Secrétariat<sup>4</sup>, dont l'Assemblée générale sera saisie. En outre, plusieurs séances d'information ont été organisées avec les groupes régionaux et les coordonnateurs régionaux.

38. Des avis juridiques sur des questions statutaires, des questions juridique d'ordre général, des questions de droit contractuel ou administratif et des questions juridiques touchant aux ressources humaines ont continué à être dispensés au sein du Secrétariat ainsi qu'aux États membres et à d'autres entités publiques et privées. Un temps considérable a été consacré, en particulier, à des activités en rapport avec l'adhésion de nouveaux membres aux traités administrés par l'OMPI, les demandes de statut d'observateur auprès de l'OMPI émanant d'ONG et le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la construction du nouveau bâtiment. Un appui juridique a également été fourni en ce qui concerne le remaniement des dispositions relatives aux activités extérieures de fonctionnaires de l'OMPI, la Caisse de retraite fermée de l'OMPI, l'interprétation de dispositions du Statut et règlement du personnel et les relations avec le Conseil du personnel de l'OMPI.

39. Durant la période considérée, 22 nouveaux instruments de ratification ou d'adhésion ont été reçus et traités, et 26 notifications de formalités conventionnelles accomplies à l'égard de traités administrés par l'OMPI ont été publiées. Environ 70% des adhésions ou ratifications provenaient de pays en développement et 30% de pays en transition. La liste de diffusion sur les traités (*treaties.mail*) a touché 7102 inscrits et le site Web consacré aux traités (*wipo.int/treaties*) a enregistré 925 131 consultations de pages.

40. Des demandes d'obtention du statut d'observateur auprès de l'OMPI ont été reçues d'une organisation intergouvernementale, de 30 ONG internationales et de 18 ONG nationales, soit une augmentation de 128% par rapport au premier semestre de 2004. Parmi ces organisations, une organisation intergouvernementale, 22 ONG internationales et 18 ONG nationales remplissent toutes les conditions requises; la documentation pertinente sera présentée aux assemblées des États membres en septembre 2005.

41. Des avis juridiques et une aide d'ordre statutaire ont continué d'être fournis aussi bien en interne qu'à l'extérieur en ce qui concerne la reproduction de documents de l'OMPI dans différentes publications, des copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI, des instruments types d'adhésion ou de ratification de plusieurs traités administrés par l'OMPI et les avantages de l'adhésion à certains traités administrés par l'OMPI.

42. En ce qui concerne le nouveau projet de construction, qui a été réduit en taille, les documents relatifs au prêt bancaire et l'appel d'offres pour la phase de construction ont été préparés, ce qui a comporté l'élaboration de nouvelles règles en matière de passation de marché. Cette question reste soumise à l'approbation de l'Assemblée des États membres, suivant une recommandation positive émise par le Comité du programme et budget en avril.

---

<sup>3</sup> Document WO/PBC/8/3.

<sup>4</sup> Document WO/PBC/8/4.



43. Des avis et une assistance juridiques ont aussi été fournis en interne au sujet de plus de 80 contrats de location, d'achat ou de prestation de services et de mémorandums d'accord avec des États membres, des offices de propriété intellectuelle, des universités et des organisations intergouvernementales. Parmi les autres activités menées figurent la fourniture de conseils concernant l'interprétation de certains contrats de l'OMPI actuellement en application, des questions de fiscalité, le règlement de deux litiges portant sur des contrats et l'interprétation des privilèges et immunités de l'Organisation et de ses fonctionnaires.

44. L'OMPI a continué de participer activement aux réunions et délibérations des conseillers juridiques du système des Nations Unies.

## **Sous-programme 02.4 – Bureaux de liaison et coordination extérieure**

### *Bureau de liaison de l'OMPI à Washington*

45. Le bureau de liaison de l'OMPI à Washington a continué à œuvrer avec dynamisme au renforcement des liens avec les membres du Congrès, le personnel du Congrès, les entreprises et le monde universitaire et de la recherche, le personnel des agences fédérales spécialisé en propriété intellectuelle et les ONG.

46. Le bureau a travaillé avec des membres du Congrès des États-Unis d'Amérique à l'élaboration et à l'adoption d'une résolution du Congrès qui reconnaît l'importance du travail de l'OMPI et soutient les objectifs de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique. Une manifestation organisée pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et la résolution de soutien du Congrès a été suivie par plus de 150 participants, au nombre desquels des ambassadeurs d'États membres de l'OMPI, des membres du Congrès des États-Unis d'Amérique et du personnel parlementaire.

47. Le bureau a continué à suivre les audiences du Congrès intéressant ses activités et participé à des conférences organisées par l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle (AIPLA), l'Association des avocats américains (ABA), l'association Intellectual Property Owners (IPO), l'Université Fordham, l'école de droit Cardozo, la Banque mondiale, le groupe de travail parlementaire sur la propriété intellectuelle et le groupe de travail parlementaire sur le spectacle, entre autres. Le bureau a également continué de suivre la presse des États-Unis pour en extraire les articles traitant de l'OMPI et de la propriété intellectuelle sur le plan international.

### *Bureau de coordination de l'OMPI à New York*

48. Les activités de sensibilisation en direction de la communauté diplomatique des Nations Unies et du secteur privé des États-Unis d'Amérique se sont poursuivies. Durant la période considérée, le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a organisé, ou enrichi d'exposés, plusieurs réunions importantes dont une table ronde sur la propriété intellectuelle et le développement, coparrainée par le Conseil économique et social. Le bureau a aussi organisé une séance d'information sur les travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Au total 500 participants ont suivi ces manifestations.

49. Parmi les principales activités de sensibilisation destinées au secteur privé et à la société civile, on citera notamment un atelier sur l'arbitrage et la médiation coparrainé par l'Association des avocats américains. Les conférences données dans quatre universités américaines sur les politiques internationales de propriété intellectuelle sont d'autres interventions importantes.

50. Le bureau a suivi environ 33 réunions des Nations Unies et participé à de nombreux séminaires ou ateliers organisés par différentes instances professionnelles en rapport avec la propriété intellectuelle : on citera notamment le Comité spécial sur la Charte des Nations Unies et le renforcement du rôle de l'Organisation, la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) avec les institutions de Bretton Woods, la Commission du développement social, l'Instance permanente sur les questions autochtones, les réunions du Conseil économique et social, la reprise de session de la cinquième commission (Commission administrative et budgétaire) et la réunion du Comité de haut niveau sur les programmes qui, entre autres questions, a délibéré du très prochain examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. En outre, le Bureau a assisté à des réunions d'instances professionnelles du domaine de la propriété intellectuelle telles que la conférence sur le droit international et la politique internationale en matière de propriété intellectuelle de l'Université Fordham, la réunion du Dialogue transatlantique des consommateurs et la conférence de l'Association internationale des marques.

51. Pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le bureau a accueilli un événement sur le thème des musiques du monde, destiné à démontrer l'importance du droit d'auteur pour les artistes de création. Dans le cadre de cette célébration a également eu lieu un atelier sur les droits de propriété intellectuelle à l'intention des diplomates et du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, organisé conjointement avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), auquel environ 35 personnes ont participé.

52. Le bureau a aussi reçu des visiteurs de Chine et d'Italie qui, sous les auspices du Département d'État des États-Unis d'Amérique, ont reçu des informations sur les activités de l'OMPI. Quatre universitaires sont également venus au bureau pour envisager une collaboration avec l'OMPI.

53. Le programme de stages au sein du bureau s'est poursuivi, offrant à sept étudiants de différentes nationalités et formations universitaires la possibilité d'étudier les opérations du Bureau de coordination de l'OMPI.

#### *Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles*

54. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles s'est installé en avril dans de nouveaux locaux, conformément aux recommandations formulées par le Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (UNSECOORD).

55. Le bureau a continué de représenter l'OMPI ou de participer à des manifestations organisées par la Commission européenne et à des sessions du Parlement européen, ainsi qu'à toutes sortes d'événements ayant lieu à Bruxelles. Elle a aussi continué à fournir des informations à des collègues du siège de l'OMPI sur les événements et faits nouveaux présentant un intérêt au niveau de l'Union européenne et de ses États membres, ou d'autres parties prenantes.

56. Pour célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, un événement a été organisé conjointement avec “The Centre”, groupe de réflexion basé à Bruxelles; l’OMPI a aussi été représentée parmi les intervenants d’une autre manifestation organisée par l’association “les Amis de l’Europe” sur le thème “Making Sense of the Debate on Protecting Intellectual Property” (le débat sur la protection de la propriété intellectuelle : comment s’y retrouver?). Le bureau a également présenté un exposé lors d’un atelier organisé par la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO).

#### *Bureau de l’OMPI à Singapour*

57. Les travaux préparatoires à l’ouverture du Bureau de l’OMPI à Singapour ont été achevés, à la suite de l’approbation de l’offre du Gouvernement singapourien par les États membres. Le bureau a commencé ses activités de sensibilisation en direction des États membres de la région Asie et Pacifique. Un colloque régional, en juin, a été la première manifestation officielle dans ses locaux.

### **PROGRAMME PRINCIPAL 03**

#### **Brevets et système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)**

58. Les activités relatives à la poursuite de l’élaboration de principes juridiques et au rapprochement des pratiques dans le domaine des brevets ont continué d’être menées à bien. Les activités au cours du premier semestre de 2005 ont principalement porté sur l’examen, à la onzième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP), des travaux futurs relatifs à l’harmonisation du droit matériel des brevets. L’examen des propositions de réforme du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a progressé grâce à la tenue, au mois de mai, de la septième session du Groupe de travail sur la réforme du PCT.

59. À la suite de la ratification par la Roumanie du Traité sur le droit des brevets (PLT), portant ainsi à dix le nombre total d’États ayant adhéré à ce traité, soit le nombre minimal requis, le PLT est entré en vigueur le 28 avril 2005.

60. Selon les estimations, le nombre total de demandes de brevet reçues au premier semestre de 2005 s’est élevé à 64 539, ce qui confirme la large utilisation du PCT.

61. À sa onzième session, la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT a poursuivi l’examen de questions présentant un intérêt pour l’ensemble des administrations internationales, y compris la mise en œuvre des modifications prévues et l’amélioration de la qualité et l’harmonisation de la recherche internationale et de l’examen préliminaire international. Les thèmes abordés concernaient notamment : les conséquences de la réforme de la classification internationale des brevets, dont l’entrée en vigueur est prévue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006; le partage d’informations sur les systèmes de gestion de la qualité; ainsi que la mise sur pied d’une équipe d’experts chargée de l’examen approfondi de la notion et de la portée de la documentation minimale du PCT.

62. Au cours du premier semestre de 2005, des avis et des informations d'ordre juridique ont été fournis aux États contractants en vue d'accroître la qualité et l'efficacité des relations bilatérales du Bureau international. En outre, des séminaires, des conférences et des sessions de formation ont été organisés à l'intention de personnes utilisant, ou susceptibles d'utiliser, le système du PCT afin d'en promouvoir l'usage.

63. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a approuvé les dernières modifications apportées à la CIB, qui doivent être incorporées à sa huitième édition. En ce qui concerne la réforme de la CIB, le comité, après avoir approuvé un certain nombre de documents, a conclu que toutes les tâches inscrites au programme de réforme de la CIB ont été menées à bien et a décidé que la période de base concernant la réforme de CIB doit être considérée comme achevée.

### **Sous-programme 03.1 - Développement du droit international et des services dans le domaine des brevets**

64. L'une des principales activités a consisté à préparer et à organiser la onzième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) qui s'est tenue en juin. Cette session a été précédée de consultations informelles sur le programme de travail futur du SCP lors de la réunion convoquée par le directeur général en février. La session du SCP a été consacrée à l'examen de propositions relatives à ce programme de travail futur. Les travaux ont été axés sur le point de savoir si le SCP doit, dans le cadre d'une procédure accélérée, examiner en parallèle six questions précises, à savoir état de la technique, délai de grâce, nouveauté, activité inventive, divulgation suffisante et ressources génétiques, les quatre premières étant traitées au sein du SCP et les deux autres dans le cadre du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, ou si le projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) doit être examiné dans son ensemble et doit porter sur d'autres questions, telles que les clauses de sauvegarde de l'intérêt public, le transfert de technologie et la divulgation, dans les demandes de brevet, de la source des ressources génétiques. Le SCP n'est pas parvenu à un accord quant aux modalités et à la portée des travaux futurs du comité.

65. Le Traité sur le droit des brevets (PLT) adopté en 2000, qui vise à rationaliser et à harmoniser les conditions de forme imposées par les offices nationaux ou régionaux pour le dépôt de demandes nationales ou régionales de brevet, le maintien en vigueur des brevets, ainsi que certaines exigences supplémentaires relatives aux brevets ou aux demandes de brevet, est entré en vigueur le 28 avril 2005.

66. Les autres activités relatives au droit des brevets en général ont notamment porté sur la promotion des traités de propriété industrielle; la fourniture de conseils en matière de législation nationale; une étroite collaboration avec les secteurs et domaines d'activités correspondants au sein de l'OMPI; ainsi que les questions concernant les brevets et la santé, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels, le plan d'action pour le développement et les publications dans le domaine des brevets. Ont également relevé de ce sous-programme le suivi des tendances générales des systèmes de brevets au niveau international et des travaux d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que l'administration du Traité de Budapest.

67. Les activités consacrées à l'amélioration du cadre juridique du PCT et des procédures relatives au PCT se sont poursuivies, conformément aux objectifs de la réforme du PCT définis par l'Assemblée de l'Union du PCT, à savoir la simplification du système et la rationalisation des procédures, la réduction des coûts pour les déposants, le maintien d'un équilibre entre la charge de travail des administrations du PCT et la qualité des services fournis, l'alignement des dispositions du PCT sur celles du Traité sur le droit des brevets (PLT) et la garantie que le système fonctionne dans l'intérêt de tous les offices, indépendamment de leur importance.

68. À sa septième session, tenue en mai, le Groupe de travail sur la réforme du PCT a passé en revue un certain nombre de propositions visant à améliorer le système, conformément à la décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT en 2004. Il a notamment approuvé plusieurs propositions de modification du règlement d'exécution en vue de leur soumission à l'assemblée, en ce qui concerne les éléments manquants et les parties manquantes de la demande internationale, la rectification d'erreurs évidentes, la restauration du droit de priorité et les exceptions au système de désignation globale. Ces propositions de modification aideront en particulier les déposants à éviter la perte de leurs droits dans certaines circonstances, conformément aux dispositions du PLT. Le groupe de travail a également approuvé d'autres propositions de modification visant notamment à tirer un meilleur parti des techniques modernes d'information et de communication dans la publication des demandes internationales et de la Gazette du PCT sous forme électronique; à renforcer la recherche internationale grâce à l'adjonction des documents de brevet de la République de Corée à la documentation minimale du PCT; et à rendre le système du PCT plus accessible à un plus large éventail de déposants de pays en développement grâce à l'adjonction de l'arabe comme langue de publication.

69. Le groupe de travail a également estimé qu'un examen plus approfondi s'imposait en ce qui concerne un certain nombre d'autres propositions de modification du règlement d'exécution portant sur des points tels que la publication des demandes internationales dans plusieurs langues et l'amélioration de la qualité des recherches internationales grâce à la possibilité d'effectuer des recherches supplémentaires concernant les demandes internationales, étant entendu que la détermination aussi exhaustive que possible de l'état de la technique pertinent à un stade précoce est utile aussi bien pour les déposants que pour les offices désignés ou élus et les tiers. Le groupe de travail a également pris note de la demande présentée par un État membre, en faveur du report de l'examen de ses propositions relatives à la déclaration de la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet.

### **Sous-programme 03.2 – Système du PCT**

70. Au cours de la période examinée, 64 539 demandes internationales déposées dans le monde entier ont été reçues. Le nombre de demandes émanant de pays en développement s'élevait à 3531.

71. Sur les 64 539 demandes internationales déposées, 18 571, soit 28,8%, contenaient une requête établie à l'aide du logiciel PCT-EASY, et 15 478, soit 24%, ont été intégralement reçues sous forme électronique.

72. À la fin du mois de juin, le Bureau international avait reçu, en sa qualité d'office récepteur, 3703 demandes internationales, dont 2252, soit 60,8%, avaient été déposées par voie électronique.

73. Le traitement des demandes internationales a notamment abouti à la publication de 60 340 demandes internationales et à 21 375 nouvelles publications dans 26 éditions ordinaires de la Gazette du PCT. Quelque 6 034 625 documents standard demandés par les offices nationaux, soit 91,6% de l'ensemble des documents concernés, ont été communiqués par le Bureau international au cours du premier semestre de 2005 sur support électronique (CD, DVD ou format FTP), les 549 853, soit 8,4%, restants ayant été communiqués sur support papier.

74. Les modifications du règlement d'exécution du PCT, qui ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT à sa trente-troisième session en septembre 2004 et qui ont pris effet au 1<sup>er</sup> avril 2005, ont nécessité la révision des versions française et anglaise du Guide du déposant du PCT; la révision des versions française, allemande, anglaise, chinoise, espagnole et japonaise des documents utilisés aux fins de la formation et des séminaires dans le cadre du PCT; la publication des versions révisées du règlement d'exécution du PCT dans plusieurs langues; la mise à jour des index et références du PCT; la révision complète des versions allemande, arabe, chinoise et japonaise du site Web du PCT; et la fourniture de cours de formation internes au sein du Bureau du PCT.

75. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin, le Bureau international a établi des relations, y compris la fourniture d'avis et d'informations d'ordre juridique, avec des États contractants dans 1262 cas, à savoir des pays industrialisés (36,8%), certains pays d'Europe et d'Asie (20,3%), des pays en développement (4,6%) et des pays moins avancés (7,5%).

76. Au cours du premier semestre de 2005, quelque 62 séminaires, conférences et cours de formation ont été organisés et ont rassemblé au total 2788 participants dans 22 pays (Allemagne, Argentine, Belgique, Canada, Cuba, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, États Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Jordanie, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Viet Nam). Des séances de travail et des réunions ont été tenues en dehors de l'OMPI avec des fonctionnaires de 11 pays (Allemagne, Autriche, Brésil, Dominique, Danemark, Égypte, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Jordanie et Venezuela) et avec des utilisateurs de trois pays (Allemagne, Cuba et Japon). D'autres séances de travail et réunions ont été tenues au siège de l'OMPI avec des fonctionnaires de 18 pays (Afrique du Sud, Belgique, Égypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Honduras, Indonésie, Kenya, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nigéria, Norvège, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Venezuela et Zambie).

77. Les publications, textes et sources d'information ci-après ont été publiés ou diffusés sur l'Internet : feuilles de mise à jour du Guide du déposant du PCT et de la version Internet de ce guide; section IV de la Gazette du PCT; bulletin PCT Newsletter; publication intitulée "Le système international des brevets en 2004"; versions française, anglaise, allemande et japonaise du texte du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et de son règlement d'exécution, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005; publication intitulée "History of the PCT Regulations, June 19, 1970 –April 1, 2005"; index des textes juridiques du PCT; versions modifiées des formulaires du PCT; versions prêtes à être remplies des formulaires modifiés; versions actualisées des documents de séminaire du PCT; tableaux révisés de données de référence importantes du PCT; collection actualisée complète des accords conclus avec

le Bureau international relatifs au fonctionnement des administrations agissant en qualité d'administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international; palette d'inventions et d'inventeurs remarquables dans le cadre du PCT; ensemble de stratégies à l'intention de l'utilisateur du PCT; informations relatives à la célébration de la réception de la millionième demande selon le PCT; archives en PDF établies et diffusées dans le bulletin PCT Newsletter entre 2000 et 2002; ainsi que des documents d'information générale dans diverses langues. Par ailleurs, un exposé sur Powerpoint relatif aux modifications du règlement d'exécution du PCT entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2005 a été mis à disposition sur l'Internet.

78. Des initiatives, notamment dans le domaine de la gestion et de l'analyse des données statistiques, visant à renforcer la capacité du Bureau international à répondre aux besoins des utilisateurs et des offices de propriété industrielle et à améliorer la qualité des services assurés en vertu du PCT, ont été lancées en 2004. Les trois premiers services à importante valeur ajoutée fournis dans ce cadre ont été mis à disposition sur une page spécifique du site Web de l'OMPI, à savoir : les statistiques mensuelles du PCT (une ventilation des chiffres relatifs aux dépôts selon un large éventail de critères); les statistiques sur l'ouverture de la phase nationale du PCT (un premier rapport préliminaire indiquant les données relatives à quelques pays déterminés); et les statistiques annuelles sur les brevets.

79. Par ailleurs, un certain nombre de procédures internes ont été mises en place en vue d'adopter une politique commerciale moderne visant à améliorer la qualité des services fournis.

### **Sous-programme 03.3 – Classification internationale des brevets (CIB)**

80. Les réunions relatives à la CIB ci-après ont eu lieu au cours de la période considérée : trente-sixième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (Genève, février); réunion de spécialistes en informatique sur la mise en œuvre de la CIB après sa réforme (Genève, mai); et treizième session du groupe de travail sur la révision de la CIB (Genève, juin).

81. Le comité d'experts a approuvé la dernière partie des modifications à apporter à la CIB, qui seront incorporées à la huitième édition de la classification. En ce qui concerne la réforme de la CIB, le comité a approuvé un certain nombre de documents qui serviront de base à l'utilisation de la CIB après sa réforme. Ayant conclu que toutes les tâches inscrites au programme de la réforme de la CIB ont été menées à bien, le comité est convenu de considérer comme achevée la période de base de la réforme de la CIB.

82. Au cours de leur réunion, les spécialistes en informatique ont examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre technique de la réforme de la CIB au Bureau international et dans les offices de propriété industrielle, ainsi que les questions en suspens relatives à la mise en œuvre de la réforme et ont conclu que la grande majorité des offices seront en mesure de procéder aux modifications nécessaires en temps voulu pour l'entrée en vigueur de la huitième édition de la CIB (CIB après sa réforme).

83. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a entamé une nouvelle période de révision. Il a passé en revue plusieurs projets de révision de la CIB, poursuivi ses travaux dans le cadre du programme de mise en œuvre dans la CIB des résultats de la réforme et

examiné le matériel de formation à la CIB après sa réforme, à l'usage des offices de propriété industrielle. Le groupe de travail a également commencé à élaborer le programme de développement de la CIB pour la période 2005-2008.

84. Un travail préparatoire approfondi a été réalisé à l'occasion de la publication de la huitième édition de la CIB. La version imprimée du niveau de base de la CIB et le texte intégral de la classification sur l'Internet ont été publiés en juillet 2005, bien avant l'entrée en vigueur de la huitième édition, le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les documents relatifs à la CIB, tels que l'index des mots clés de la CIB et la table de concordance seront publiés en septembre 2005.

85. La mise au point du nouveau système RIPCIS de gestion de la CIB a été achevée et sa mise à l'essai par les utilisateurs a commencé. L'installation du nouveau système aura lieu au cours de l'année 2005. Les caractéristiques techniques, les définitions de types de documents (DTD), ainsi que les exemples pour les fichiers de sortie de RIPCIS, tels que le fichier de la CIB, le fichier des symboles valables, le fichier de la table de concordance, le fichier des définitions et le fichier des mots clés, ont été établis.

86. En ce qui concerne la documentation minimale du PCT, des progrès ont été accomplis dans les domaines suivants : augmentation de la partie non-brevet de la documentation en vue d'y inclure les périodiques et les bases de données relatifs aux savoirs traditionnels; examen approfondi de la notion, de la définition et du contenu de la documentation minimale du PCT; et élaboration d'un système d'aide à la recherche dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle.

87. L'opération relative aux savoirs traditionnels a été menée à bien, 13 périodiques sur les savoirs traditionnels ayant été incorporés dans la liste des éléments constitutifs de la littérature non-brevet de la documentation. L'incorporation de ces périodiques a été approuvée à la onzième session de la Réunion des administrations internationales instituées en vertu du PCT, tenue en février. L'établissement de la nouvelle version de la liste a également donné l'occasion d'examiner et de mettre à jour les données de tous les périodiques actuellement répertoriés et d'y ajouter des renseignements afin d'améliorer la qualité et la facilité d'utilisation de la liste. La dernière version de la liste a été publiée sur le site Web de l'OMPI et des mesures ont été prises pour qu'elle soit publiée dans un numéro spécial de la section IV de la Gazette du PCT.

88. L'examen approfondi de la documentation minimale du PCT est effectué par une équipe d'experts mise sur pied par la réunion des administrations internationales, qui a été saisie des questions relatives à la documentation en matière de brevets, y compris en ce qui concerne les pays et les langues supplémentaires, et à la littérature non-brevet. Parallèlement à sa tâche principale, l'équipe d'experts a également été chargée de procéder à l'évaluation des questions techniques devant être réglées aux fins de l'adjonction des documents de brevet de la République de Corée à la documentation en matière de brevets devant être examinée par les administrations chargées de la recherche internationale lorsqu'elles effectuent une recherche internationale.

89. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne un projet visant à élaborer un système d'aide à la recherche dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle destiné à aider les examinateurs dans le choix des documents à étudier lorsqu'ils effectuent une recherche internationale. Un prototype réalisé par le Bureau international pour faciliter la



définition des caractéristiques techniques du système d'aide est actuellement étudié par une équipe d'experts composée de représentants des administrations chargées de la recherche internationale. Les observations formulées seront utilisées pour perfectionner le modèle sur lequel sera fondé le système définitif.

90. Le site Web consacré à la documentation minimale du PCT a été amélioré en vue de servir de support aux activités menées par l'équipe d'experts pour accomplir les tâches susmentionnées, ce qui devrait se traduire par l'amélioration de la qualité des recherches internationales.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 04**

### **Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques**

91. Au cours de la période considérée, des efforts intensifs ont été déployés dans le cadre du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) en faveur du développement progressif du droit international dans ces domaines. Plus particulièrement, le SCT a approuvé, à sa quatorzième session tenue en avril, le texte d'une proposition de base relative à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques (TLT), qui se tiendra du 13 au 31 mars 2006. D'importantes décisions de procédure concernant la conférence diplomatique ont été prises lors d'une réunion préparatoire tenue en avril.

92. Les activités d'enregistrement au titre des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne se sont poursuivies. À la fin du mois de juin, le nombre de demandes internationales d'enregistrement de marques reçues par le Bureau s'élevait à 16 831, soit une augmentation de 19,4% par rapport à la même période en 2004. Quelque 589 demandes internationales relatives à des dessins ou modèles industriels ont été reçues, soit une diminution de 22,9%. Deux nouvelles demandes internationales ont été reçues au titre du système de Lisbonne et, au 30 juin, quelque 781 enregistrements internationaux d'appellations d'origine étaient en vigueur.

93. Le Bureau international a poursuivi ses activités de conseil et de promotion visant à faire en sorte que les traités, les recommandations et les normes de l'OMPI soient plus largement reconnus, utilisés et mis en œuvre dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.

### **Sous-programme 04.1 - Développement du droit international et des services**

94. Les travaux préparatoires à la révision du Traité sur le droit des marques (TLT) sont entrés dans leur phase finale à la quatorzième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), tenue en avril. Le SCT s'est notamment penché sur les dispositions relatives aux communications,

aux sursis en cas d'inobservation de certains délais, à l'enregistrement des licences de marques et aux clauses administratives du projet de traité révisé sur le droit des marques. Ayant accompli des progrès significatifs, il a conclu la session en approuvant à l'unanimité un texte qui sera présenté comme proposition de base à la conférence diplomatique.

95. En ce qui concerne les travaux futurs du SCT, il a été décidé que les États membres communiqueraient par écrit au Secrétariat des propositions relatives aux questions à étudier et aux priorités à établir dans leur étude. Le Secrétariat mettra le texte de ces propositions à disposition en tant que documents de travail du SCT.

96. Les 25 et 26 avril, s'est tenue à Genève la réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité révisé sur le droit des marques. Les participants de la réunion préparatoire ont approuvé les projets d'ordre du jour et de règlement intérieur de la conférence diplomatique, ainsi que le projet de lettres d'invitation à cette conférence. Prenant note de l'invitation du Gouvernement singapourien d'accueillir la conférence diplomatique, ils ont décidé de demander au directeur général d'inscrire à l'ordre du jour de la session de septembre 2005 de l'Assemblée générale de l'OMPI un point consacré au lieu de la conférence diplomatique.

97. S'agissant de l'article 6ter de la Convention de Paris, au cours de la période considérée, quatre nouvelles notifications ont été envoyées aux États parties à la Convention de Paris et, en application de l'accord OMPI-OMC de 1995, aux membres de l'OMC qui ne sont pas parties à ladite convention. Au cours de la même période, neuf nouvelles demandes de notification ont été reçues et traitées.

98. La base de données "Article 6ter Express", qui constitue un outil de recherche en ligne gratuit sur la totalité des signes et des emblèmes actuellement protégés au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, contient actuellement au total 1263 signes protégés et peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/article6ter/fr/>.

99. En collaboration avec le Gouvernement italien, un colloque mondial sur les indications géographiques s'est tenu à Parme (Italie) du 27 au 29 juin. Ce colloque, qui a réuni 242 participants de 39 pays, cinq organisations intergouvernementales et six ONG, a donné à toutes les parties prenantes une occasion opportune et vivement appréciée d'échanger leurs vues sur des questions relatives aux indications géographiques et de s'informer des positions des différents pays sur les thèmes faisant à ce moment l'objet de négociations au niveau international, ainsi que des propositions relatives aux travaux futurs dans ce domaine.

100. Au cours de la période considérée, les autres activités ci-après ont été menées à bien : promotion des traités de propriété industrielle (en particulier le TLT) et des recommandations communes; fourniture de conseils sur des projets de législation nationale; et participation à des activités de sensibilisation et de formation organisées par les structures suivantes : Communautés européennes; Office international de la vigne et du vin (OIV); Institut européen d'administration publique (IEAP); Institut Max Planck de droit de la propriété intellectuelle, de droit de la concurrence et de droit fiscal; Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)(OHMI); Groupe des marques pharmaceutiques (PTMG); Managing Intellectual Property (MIP); Association internationale pour les marques (INTA); Association hongroise pour les marques; Forum Institute for Management; Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI); Organisation mondiale du commerce (OMC); ainsi que les universités d'Alicante et de Riga.

## **Sous-programme 04.2 - Systèmes d'enregistrement international**

101. En ce qui concerne le fonctionnement du système de Madrid, à la fin du mois de juin, le nombre de demandes internationales d'enregistrement de marques reçues par le Bureau international s'élevait à 16 831, soit une augmentation de 19,4% par rapport à la même période en 2004, alors que le nombre d'enregistrements s'établissait à 13 190, soit une augmentation de 13,1%. Quelque 3719 renouvellements d'enregistrements internationaux ont été reçus, soit une diminution de 2,8%. Le nombre de demandes de modification s'établissait à 40 121, soit une augmentation de 32,6%, alors que le nombre de modifications inscrites était de 37 667, soit une augmentation de 45,8%. Le nombre de refus et de notifications connexes reçus par le Bureau international s'élevait à 82 591, soit une augmentation de 28,5%, alors que le nombre d'enregistrements dans ce domaine s'établissait à 87 290, soit une augmentation de 30,7%.

102. Des efforts ont été particulièrement déployés en vue de poursuivre l'automatisation des procédures internationales au titre du système de Madrid et d'encourager les offices des Parties contractantes et les utilisateurs à communiquer avec le Bureau international par voie électronique. Trois offices ont commencé à communiquer les refus, les décisions définitives et les déclarations d'octroi de la protection par voie électronique. Par ailleurs, la mise en place du nouveau système permettant aux utilisateurs de s'abonner à la nouvelle version de ROMARIN par l'Internet s'est traduite par une augmentation du nombre d'abonnés.

103. Deux pays, la Lettonie et Singapour, ont déposé leur instrument d'adhésion à l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye. En conséquence, à la fin du mois de juin, l'Acte de 1999 était en vigueur dans 18 États, l'Acte de 1960 dans 31 États et l'Acte de 1934 dans 15 États. Au total, 42 États participaient au système de La Haye.

104. S'agissant du fonctionnement du système de La Haye, à la fin du mois de juin, le nombre de demandes internationales relatives à des dessins ou modèles industriels reçues par le Bureau international s'élevait à 589, soit une diminution de 22,95% par rapport à la même période en 2004. Environ 2212 renouvellements d'enregistrements internationaux ont été reçus, soit une augmentation de 6,3%. Le nombre de modifications inscrites était de 1638, soit une augmentation de 35%.

105. Dans le cadre du système de Lisbonne, deux nouvelles demandes internationales ont été reçues par le Bureau international au cours du premier semestre de 2005. À la fin du mois de juin, 781 enregistrements internationaux d'appellations d'origine étaient en vigueur. La base de données en ligne Lisbon Express a été mise en service au mois de février.

106. En ce qui concerne les activités de promotion, un séminaire itinérant sur les systèmes de Madrid et de La Haye et le système du PCT a été organisé par l'OMPI à Chennai, Mumbai et New Delhi. Un séminaire régional sur les systèmes mondiaux de protection a également été organisé à Managua par l'OMPI, en collaboration avec l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM).

107. Des séminaires et des séances d'information visant à promouvoir les systèmes de Madrid et de La Haye ont été organisés en Autriche, au Brésil, au Danemark, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Grèce, au Japon, en Norvège et en Pologne, par les offices nationaux de propriété industrielle et, en Espagne, par l'Office de l'harmonisation

dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)(OHMI). L'OMPI a également pris part à des réunions, séminaires et ateliers à l'invitation des organismes suivants : Centre universitaire d'enseignement et de recherche en propriété intellectuelle (CUERPI), Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association des propriétaires européens de marques de commerce (MARQUES), Fédération des industries de Rio de Janeiro (FERJAN), Forum Institut für Management, Institut des agents de marques (ITMA), International Development Law Organization (IDLO), Centre du commerce international (CCI), Association internationale pour les marques (INTA), Chambre latine de commerce et d'industrie (CAMACOL), Managing Intellectual Property (MIP), Université d'Alicante et Université de Buenos Aires.

108. Par ailleurs, les fonctionnaires des offices nationaux de propriété industrielle ci-après ont reçu une formation sur les procédures selon le système de Madrid ou de La Haye : Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)(OHMI), Office autrichien des brevets, Direction de la protection de la propriété commerciale et industrielle de la République arabe syrienne, Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France et Office allemand des brevets et des marques.

109. Deux séminaires sur l'enregistrement international des marques et des dessins et modèles industriels ont été organisés à l'OMPI en vue de présenter les systèmes de Madrid et de La Haye, respectivement, à des représentants du secteur privé et des offices nationaux de propriété industrielle. Une formation sur les procédures selon le système de Madrid a également été assurée au siège de l'OMPI à l'intention des fonctionnaires de l'Office cubain de la propriété industrielle (OCPI).

### **Sous-programme 04.3 – Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels**

110. A cours du premier semestre de 2005, l'Égypte a adhéré à l'Arrangement de Nice et la Lettonie à l'Arrangement de Locarno, ce qui porte à 75 et 45, respectivement, le nombre total d'États parties à ces arrangements.

111. Le Groupe de travail préparatoire de l'Union de Nice a tenu sa vingt-cinquième session au mois d'avril afin de poursuivre la révision de la huitième édition de la classification de Nice.

112. Les activités visant à promouvoir une application plus étendue des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno se sont poursuivies, y compris une mission technique et de formation au Kenya.

113. Dans le cadre du Service de classement pour les marques de l'OMPI, quelque 60 rapports contenant des conseils sur le classement approprié des indications de biens et de services ont été communiqués à des offices nationaux de propriété industrielle à leur demande. Une nouvelle recommandation du Bureau international, reprenant l'essentiel des rapports de classement établis, a été adressée en janvier aux membres de l'Union de Nice ainsi qu'aux observateurs auprès du comité d'experts et du groupe de travail préparatoire de l'Union de Nice.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 05**

### **Droit d'auteur et droits connexes**

114. Les travaux sur le renforcement du système international du droit d'auteur et des droits connexes moyennant une protection juridique et une gestion plus efficaces des œuvres littéraires et artistiques et des autres objets de protection se sont poursuivis.

#### **Sous-programme 05.1 - Développement de la législation internationale sur le droit d'auteur**

115. Au cours du premier semestre de 2005, trois pays sont devenus parties au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et trois pays sont devenus parties au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), portant le nombre total de pays adhérant à ces traités à 53 et 51 respectivement. L'OMPI a continué de dispenser des avis juridiques, des commentaires et une assistance technique aux États membres et à donner des informations générales sur le droit d'auteur en réponse aux demandes de renseignements. Au cours de la période considérée, plus de 200 demandes par écrit ont été traitées. Des missions ont été entreprises dans un total de 16 pays, dont sept pays en développement et quatre pays en transition. Plus de 2000 personnes ont reçu des informations sur des questions relatives au droit d'auteur lors de manifestations organisées par les autorités gouvernementales, des organismes non gouvernementaux et le secteur privé.

116. En vue d'une éventuelle conférence diplomatique sur la protection des organismes de radiodiffusion, l'OMPI a organisé des réunions consultatives régionales dont les résultats seront communiqués aux assemblées des États membres en septembre 2005. Les délibérations tenues au cours de ces réunions ont eu lieu sur la base d'un deuxième texte de synthèse révisé récapitulant les propositions présentées par les gouvernements et la Communauté européenne et les délibérations des précédentes sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes, ainsi que d'un document de travail sur les solutions facultatives de protection concernant la diffusion sur le Web.

117. L'OMPI a continué de fournir des conseils aux pays en développement et aux pays en transition concernant la mise en œuvre des traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, y compris l'appendice se rapportant à la Convention de Berne. En outre, le Secrétariat s'est attaché à renforcer les partenariats et à améliorer les liens et le dialogue avec les bénéficiaires des exceptions et limitations, tels que la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB), l'Union mondiale des aveugles (WBU) et le Commonwealth of Learning.

#### **Sous-programme 05.2 – Création d'entreprises et d'une culture fondées sur le droit d'auteur**

118. La promotion de la contribution du droit d'auteur à l'économie locale, régionale et internationale a donné lieu à des missions dans 12 pays. Près de 3000 personnes ont reçu des informations sur des questions relatives aux entreprises fondées sur le droit d'auteur et au développement culturel.

119. La sensibilisation aux faits nouveaux dans les domaines juridique, technique et commercial concernant la création, l'exploitation et l'utilisation des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique est restée une priorité pour l'OMPI. Le siège de l'Organisation a accueilli un séminaire sur le droit d'auteur et les intermédiaires sur l'Internet en avril, et une consultation informelle d'experts sur la propriété intellectuelle et les transactions sécurisées, en mai. En juin, l'OMPI a hébergé un forum en ligne sur la propriété intellectuelle dans la société de l'information, recevant à cette occasion 374 contributions sur 10 thèmes, dont : le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion de l'accès au contenu; le partage de connaissances sous forme numérique; l'établissement d'incitations à la créativité et à l'innovation et la protection des savoirs traditionnels; et l'application des droits dans un marché numérique mondial. Ce forum en ligne a été agréé en tant que réunion thématique constituant une contribution majeure de l'OMPI à la phase II du Sommet mondial sur la société de l'information.

120. L'OMPI a continué d'explorer les nouvelles formes d'utilisation et de concession sous licence de droits d'auteur, par exemple dans le cadre du système des Creative Commons. L'Organisation a contribué activement à des réunions et d'autres manifestations concernant les domaines suivants : droits de propriété intellectuelle et techniques de l'infocommunication; gestion numérique des droits et besoins des consommateurs et utilisateurs de contenus numériques; et rôle des droits de propriété intellectuelle dans la gestion de l'Internet. L'OMPI a notamment participé aux réunions suivantes : Forum de l'Institut international des communications sur les télécommunications, la radiodiffusion et les nouveaux médias en Europe (Bruxelles); Groupe de travail sur la gestion de l'Internet pour la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (Genève); Forum d'Oxford intitulé "The Struggle over Internet Governance: Searching for Common Ground" (Oxford, Royaume-Uni); Conférence sur les techniques de l'infocommunication et la créativité en vue du Sommet mondial sur la société de l'information (Vienne); et Conférence ministérielle préparatoire pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la phase II du Sommet mondial sur la société de l'information (Rio de Janeiro). L'OMPI a également apporté une contribution en textes et en analyses au rapport intitulé "Digital Music: Opportunities and Challenges" publié en juin par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

## **PROGRAMME PRINCIPAL 06**

### **Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI**

121. Le 1<sup>er</sup> juin 2005, le Centre d'arbitrage et de médiation a reçu sa 7500<sup>e</sup> plainte en vertu des Principes directeurs pour le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) et des politiques fondées sur ces principes. De janvier à fin juin, le Centre a reçu 735 plaintes, soit une augmentation significative par rapport aux 526 plaintes déposées au cours du premier semestre de 2004. Par ailleurs, le Centre a continué d'être saisi de nouvelles procédures d'arbitrage et de médiation. Dans le cadre de sa mission de sensibilisation des titulaires de droits de propriété intellectuelle aux avantages potentiels des modes de règlement extrajudiciaire des litiges, le Centre a organisé plusieurs réunions ayant attiré un public international.

## **Sous-programme 06.1 - Services d'arbitrage et de médiation**

122. Appelant des procédures de règlement des litiges internationales, neutres et efficaces, les transactions telles que les contrats de licence transfrontières ou les accords de transfert de technologie prévoient de plus en plus de soumettre les litiges à l'arbitrage ou à la médiation. Au cours du premier semestre de 2005, le Centre a été saisi de six nouvelles procédures d'arbitrage et de cinq nouvelles procédures de médiation relatives aux techniques de l'information et aux noms de domaine. Par ailleurs, un grand litige international en matière de brevets a été réglé au moyen d'une sentence définitive rendue par un arbitre de l'OMPI.

123. Afin de favoriser la rapidité et l'efficacité de l'administration des procédures d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, le Centre a mis au point un mécanisme électronique intitulé WIPO ECAF, qui permet aux parties et à tous les autres intervenants dans un litige soumis aux règlements de médiation, d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI d'envoyer des communications par voie électronique dans un dossier sécurisé en ligne. Outre la facilitation de la communication, du stockage et de la recherche de documents en ligne, ce nouvel instrument permet de consulter un aperçu des données relatives aux litiges.

124. Le Centre a organisé deux sessions de l'atelier de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle, ainsi que, pour la première fois, un atelier d'études avancées de l'OMPI à l'intention des médiateurs dans les litiges de propriété intellectuelle. En outre, 27 conférenciers de 13 pays ont pris la parole lors de la Conférence de l'OMPI sur le règlement des différends découlant de la collaboration scientifique et technologique internationale, qui a réuni quelque 150 participants de 39 pays. Le Centre a continué de répondre à plusieurs centaines de demandes d'informations et a présenté des exposés à l'intention de groupes cibles de parties prenantes à la propriété intellectuelle, en particulier lors de séminaires et de réunions accueillis par l'OMPI.

## **Sous-programme 06.2 - Politiques et procédures en matière de noms de domaine**

125. Le Centre a poursuivi ses travaux en tant que principale institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet. Les principes UDRP, qui s'appliquent principalement aux domaines .com, .net et .org, ainsi qu'à des domaines ouverts plus récemment, sont restés la principale procédure de règlement des litiges administrée par le Centre. Les 7633 litiges relatifs aux noms de domaine dont le Centre a été saisi au titre des principes UDRP depuis le lancement de ce service, en décembre 1999, ont été administrés dans 12 langues différentes, ont mis en présence des parties provenant de 124 pays et ont porté sur 14 474 noms de domaine distincts. Outre ses travaux relatifs aux domaines génériques de premier niveau (gTLD), le Centre a administré 38 litiges portant sur des noms enregistrés dans des domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD). Deux nouveaux organismes responsables de l'enregistrement dans les ccTLD ont désigné le Centre en tant qu'institution de règlement des litiges, portant à 45 le nombre total de ccTLD pour lesquels le Centre exerce cette fonction.

126. Le site Web du Centre est resté l'une des pages Web les plus visitées du site de l'OMPI. Afin de faciliter le règlement et la soumission des litiges au titre des principes UDRP, le Centre a publié sur le Web une synthèse des avis des commissions administratives de l'OMPI sur certaines questions relatives aux principes UDRP. Ce nouvel outil d'information récapitule les tendances des décisions sur des questions essentielles de fond et de procédure

fréquemment soulevées dans les procédures conduites au titre des principes UDRP. Cette synthèse comporte des renvois à plus d'une centaine de décisions émanant de 80 experts de l'OMPI pour illustrer chaque opinion. Par ailleurs, le Centre a traité 496 nouvelles décisions des commissions administratives de l'OMPI en vue de leur inclusion dans l'index juridique en ligne qui permet d'effectuer des recherches par catégorie dans toutes les décisions de l'OMPI relatives aux noms de domaine.

127. Dans le cadre de ses travaux au titre des politiques relatives aux noms de domaine, le Centre a publié un nouveau rapport sur les incidences du lancement de nouveaux gTLD sur la propriété intellectuelle. Ce rapport, intitulé "New Generic Top-Level Domains: Intellectual Property Considerations", est fondé sur l'expérience de l'OMPI en matière de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine (DNS) et a été présenté à l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). Des discussions ont eu lieu avec l'ICANN et ses différentes parties prenantes, notamment au titre du suivi des recommandations faites par les États membres de l'OMPI dans le contexte du deuxième processus de consultation de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet. Le Centre a également représenté l'OMPI en qualité d'observateur auprès du Groupe de travail sur la gestion de l'Internet créé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour étudier la question de la gestion de l'Internet et proposer, le cas échéant, des mesures.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 07**

### **Questions diverses de propriété intellectuelle**

128. Au cours du premier semestre de 2005, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a consolidé ses progrès en vue de l'établissement d'un cadre international plus clair et plus fiable pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore contre leur utilisation abusive et leur appropriation illicite. Le rôle du comité intergouvernemental en tant qu'élément essentiel de la coordination et de la convergence des mesures prises au niveau international pour promouvoir et protéger le rôle des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles a été clarifié.

129. La nécessité d'associer le plus grand nombre aux travaux du comité intergouvernemental et de les rendre accessibles à une plus large audience a été une préoccupation majeure. De nouvelles mesures concrètes ont été prises pour renforcer la participation du nombre croissant d'ONG accréditées représentant des communautés locales et autochtones. Des activités d'aménagement des capacités ont été entreprises et des informations générales ont été mises à la disposition des détenteurs de savoirs traditionnels, des administrations nationales et des organismes régionaux. Un appui a également été assuré pour de nombreux programmes et séminaires de formation organisés par des ONG, des institutions partenaires du système des Nations Unies, l'Académie mondiale de l'OMPI et d'autres instituts d'éducation et de formation. La diversité linguistique des documents d'information et de travail a également été accrue.



130. En ce qui concerne les sciences de la vie, l'OMPI a intensifié au cours de la période à l'examen son appui aux délibérations internationales de politique générale, en mettant l'accent sur la promotion de la compréhension pratique et empirique de ces questions. À cette occasion, elle a notamment collaboré activement avec la Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH) de l'OMS.

131. En matière d'application des droits de propriété intellectuelle, des recueils et des guides fondés sur la jurisprudence des pays de common law et de droit civil étaient en préparation suite aux délibérations tenues à la deuxième session du Comité consultatif sur l'application des droits. L'OMPI a poursuivi sa coopération et sa coordination avec les organisations multilatérales et régionales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales en matière de partage de compétences dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle et dans le cadre de différents programmes dans ce domaine.

### **Sous-programme 07.1 – Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore**

132. La huitième session du comité intergouvernemental s'est tenue en juin. Ses travaux ont été marqués par un accroissement de la coopération avec les autres organisations internationales et régionales, les autorités nationales et les autres parties prenantes. Parmi les diverses mesures prises pour renforcer la participation des observateurs accrédités représentant les communautés locales et autochtones, un forum consultatif informel et un groupe d'experts présidé par un chef autochtone se sont tenus en marge de la session. Au cours de la période considérée, le nombre d'observateurs spécialement accrédités auprès du comité a dépassé les 110. Les membres du comité ont examiné une proposition officielle tendant à l'établissement d'un fonds d'affectation volontaire pour faciliter cette participation et l'ont largement appuyée. Une proposition révisée tenant compte des nouvelles indications données par les États membres sera présentée à l'Assemblée générale en septembre 2005.

133. Le comité intergouvernemental a passé en revue la dimension internationale de la protection juridique des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore contre leur utilisation abusive et leur appropriation illicite, sur la base de deux séries d'objectifs de politique générale et de principes fondamentaux révisés dans le cadre d'un processus de commentaires intersessions établi par le comité. Ces objectifs et principes s'appuyaient sur une base empirique fiable tenant compte d'un large éventail de données d'expérience concrètes, d'initiatives nationales et régionales existantes et d'autres domaines du droit et de la politique internationale, ainsi que des besoins et des aspirations exprimés par les détenteurs de savoirs et d'expressions culturelles traditionnels.

134. Le comité est convenu que le processus et les travaux entrepris en son sein dans ce domaine recueillaient une large adhésion et a pris note des différentes vues exprimées sur ces questions. De nombreux participants ont fait observer que le projet d'objectifs et de principes permettait déjà de mieux appréhender les processus nationaux et régionaux visant à renforcer les normes juridiques et pratiques contre l'utilisation abusive et l'appropriation illicite des savoirs et des expressions culturelles traditionnels. Le comité a pris note du large appui exprimé par les participants concernant son programme de travail futur et est convenu de recommander à l'Assemblée générale de renouveler son mandat pour lui permettre de poursuivre ses travaux sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et les ressources génétiques.

135. Pour compléter les travaux du comité intergouvernemental, l'OMPI a organisé des exposés, des réunions et des forums de consultation, et notamment des activités de sensibilisation et d'information spécifiques à l'intention des ONG observatrices. Un appui direct aux initiatives visant à renforcer la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore a été assuré dans le cadre de missions, de réunions et d'ateliers en coordination avec les autres secteurs de programme de l'Organisation. Les activités suivantes ont notamment été entreprises :

- programme d'assistance et d'acquisition de compétences sur les savoirs traditionnels et les ressources génétiques à Oulan Bator (Mongolie), en janvier;
- séminaire national de l'OMPI sur les valeurs traditionnelles à l'ère de la mondialisation tenu à Mascate (Oman), en février;
- mission d'experts sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels et à l'accès aux ressources génétiques, à Karachi, Islamabad et Lahore (Pakistan), en février;
- réunion d'experts de l'OAPI tenue à Dakar (Sénégal), en février;
- séminaire national de l'OMPI sur le droit d'auteur et la gestion collective des droits de propriété intellectuelle tenu à Khartoum (Soudan) en février/mars;
- forum politique de l'ANASE tenu à Djakarta (Indonésie), en mars;
- séminaire international sur la certification et la divulgation de l'origine, organisé par l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies à Yokohama (Japon), en mars;
- réunion d'experts de l'ARIPO tenue à Harare (Zimbabwe), en avril;
- cinquième congrès des peuples autochtones du Nord, de Sibérie et d'Extrême-Orient, organisé par l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON) à Moscou (Fédération de Russie), en avril;
- colloque sur le renforcement de l'économie de la création et l'établissement d'un centre international sur les industries de la création tenu à Salvador do Bahia (Brésil) en avril;
- troisième forum international de l'OMPI sur la créativité et les inventions tenu au Cap (Afrique du Sud), en mai;
- manifestation tenue en marge de la quatrième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones à New York, en mai;
- sessions d'information sur les travaux de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et aux ressources génétiques dans le cadre de l'Académie mondiale de l'OMPI et d'autres cours.

136. L'OMPI a également pris part à des réunions organisées par des organisations internationales, notamment :

- Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et Comité international de bioéthique (CIB) de l'UNESCO, Paris (France), en janvier;
- deuxième et troisième réunions du Comité intergouvernemental d'experts de l'UNESCO relatif à un projet de convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, Paris (France), janvier/février et mai/juin, respectivement;
- troisième réunion du Groupe de travail de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages tenue à Bangkok (Thaïlande), en février;
- réunion d'experts de l'UNESCO sur la réalisation d'un inventaire du patrimoine culturel tenue à Paris (France), en mars;

- consultations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) concernant une proposition de mémorandum d'accord de coopération sur des questions d'intérêt mutuel et l'organisation d'un séminaire conjoint sur le système des brevets et l'innovation dans l'agriculture.

137. Enfin, pour favoriser la reconnaissance des préoccupations relatives aux savoirs traditionnels, des contributions ont été apportées aux travaux en cours dans d'autres secteurs de programme de l'OMPI, tels que la révision de la classification internationale des brevets (CIB) et de la documentation minimale dans le cadre du système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Par ailleurs, l'OMPI a poursuivi son appui et sa contribution de fond aux processus nationaux et régionaux visant à arrêter des positions sur les questions relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore.

### **Sous-programme 07.2 – Propriété intellectuelle et sciences de la vie**

138. Au cours de la période considérée, l'OMPI a présenté des exposés sur les questions de politique générale relatives à la gestion des aspects de propriété intellectuelle des innovations dans les techniques de santé financées à l'aide de crédits publics à la demande des États membres et sur les questions de brevetabilité des biotechnologies à l'intention de représentants de pépinières d'entreprises technologiques. L'OMPI a également expliqué de manière concrète les questions entourant la brevetabilité de matériel tel que les protéines, l'ADN et les organismes vivants et a fourni des contributions aux réunions du Comité interinstitutions de l'ONU sur la bioéthique et de l'UNESCO sur un projet de déclaration relative à la bioéthique. Par ailleurs, l'OMPI a apporté des contributions à une série d'ateliers régionaux de l'OMC traitant de questions contemporaines de propriété intellectuelle, dont la santé publique.

139. L'accent a porté sur les travaux relatifs à la Commission sur la propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique (CIPIH) de l'OMS. À cet égard, un cadre de politique générale a été établi sous forme de communication initiale et d'un programme d'études de suivi. Par ailleurs, un large éventail de documents concrets et factuels a continué d'être fourni à l'appui des travaux de la commission visant à recenser les obstacles à l'innovation dans le domaine des maladies négligées et les mesures à mettre en œuvre pour répondre aux besoins en matière de santé du monde en développement.

### **Sous-programme 07.3 – Questions et projets spéciaux relatifs à l'application des droits de propriété intellectuelle**

140. La troisième session du Comité consultatif sur l'application des droits initialement prévue pour 2005 devrait se tenir en avril 2006. Suite aux délibérations tenues lors de la deuxième session, des recueils et des guides de jurisprudence dans les pays de common law et de droit civil sont en préparation. Le recueil de jurisprudence a été diffusé en interne aux fins de commentaires. En vue de compléter ces ouvrages à l'aide de bases de données, les États membres et les observateurs sont invités à communiquer au Secrétariat des décisions de justice dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle comportant des liens électroniques vers des bases de données. Ainsi qu'il a été convenu à sa

deuxième session, le comité examinera, à sa troisième session, la question de l'éducation et de la sensibilisation, y compris la formation, concernant tous les facteurs relatifs à l'application des droits, l'accent étant mis sur les préoccupations communes qui ressortent des demandes d'assistance des États membres.

141. Au cours de la période considérée, différentes réunions et séances d'information internes ont été organisées pour coordonner l'assistance dans le domaine de l'application des droits, y compris l'organisation de plusieurs activités, telles que : le Séminaire national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'Université de technologie Princess Sumaya d'Amman; le Séminaire national de l'OMPI sur la promotion, la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle à New Delhi; le Séminaire national de l'OMPI sur la contrefaçon et le piratage dans le domaine des interprétations ou exécutions audiovisuelles à Rabat; l'Atelier de l'OMPI sur les indications géographiques à Casablanca; le Sommet sur les stratégies éprouvées en matière de lutte contre la contrefaçon et les atteintes aux droits de propriété intellectuelle au Caire; le Séminaire intensif de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants en droit, à Genève; le programme à l'occasion de la visite à l'OMPI du vice-premier ministre de la Mongolie et de sa délégation; et le cours de formation régional de l'OMPI sur les marques à l'intention des fonctionnaires des offices de propriété industrielle des Caraïbes, en Jamaïque. En outre, plusieurs réunions se sont tenues avec des représentants des États membres, notamment de hauts magistrats et de hauts fonctionnaires, en vue d'analyser et d'examiner des questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle.

142. Le Gouvernement du Myanmar a reçu une assistance dans le domaine de la modernisation du cadre législatif relatif à l'application des droits de propriété intellectuelle, et la Roumanie a bénéficié d'un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'application des droits.

143. Dans le cadre de sa mission de coopération et de coordination avec les organisations multilatérales et régionales en matière de partage de compétences et de données d'expérience dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, l'OMPI a continué de travailler en étroite coopération avec plusieurs organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur des programmes spécifiques relatifs à l'application des droits, notamment : le Groupe stratégique sur les droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale des douanes (OMD); Interpol et son Groupe d'action contre la criminalité de la propriété intellectuelle (GAICPI); l'Organisation mondiale du commerce (OMC); la Commission spéciale sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matières civile et commerciale de la Conférence de La Haye de droit international privé; l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI); l'International Anti-Counterfeiting Coalition (IACC); le Bureau d'enquêtes sur la contrefaçon de la Chambre de commerce internationale; la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI); la Motion Pictures Association (MPA); l'Union internationale des éditeurs (UIE); Reconnaissance International; la Global Business Leaders Alliance Against Counterfeiting (GBLAAC); la Business Action to stop Counterfeiting and Piracy (BSCAP); et l'International Hologram Manufacturers Association (IHMA).

144. Les activités majeures suivantes ont également été entreprises : préparation de la session du Comité contre la fraude de l'OMD tenue à Bruxelles en février et participation à celle-ci; réunion avec l'Association internationale des avocats pour examiner un projet relatif aux tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle tenue à Londres en février; le British

American Tobacco Stakeholder Dialogue on illicit Trade tenu à Bruxelles en mars; la réunion de la Chambre de commerce internationale sur l'application des droits de propriété intellectuelle tenue à Paris en mars; réunions de planification du forum anticontrefaçon et du deuxième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon et le Groupe stratégique des droits de propriété intellectuelle de l'OMD à Bruxelles, en avril; participation à une réunion à Lyon pour la planification du deuxième Congrès mondial sur la lutte contre la contrefaçon prévu à Lyon en novembre 2005 et le Forum régional anticontrefaçon de Rio de Janeiro en mai; réunions du Congrès mondial : forum régional pour l'Amérique latine sur la lutte contre la contrefaçon (organisé par l'OMD et Interpol, avec le concours de l'OMPI et d'ONG) à Rio de Janeiro, en juin; participation aux réunions du Groupe d'action et de formation d'Interpol contre la criminalité de la propriété intellectuelle à Rio de Janeiro, en Juin; et participation à la Conférence diplomatique sur la Convention de La Haye sur les accords exclusifs d'élection de for de la Conférence de La Haye de droit international privé, à La Haye, en juin.

145. L'OMPI a poursuivi sa coopération avec la Commission européenne dans le domaine de la formation et de l'éducation à l'application des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du programme d'échange d'informations sur l'assistance technique (TAIEX) pour l'élargissement en Europe. Dans ce contexte, l'OMPI a établi des programmes pour deux ateliers TAIEX sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention du pouvoir judiciaire, des conseils en propriété intellectuelle, des agents des douanes et de la police et des associations de défense des consommateurs et a participé à ces deux manifestations, qui se sont tenues en Slovénie en mars et en Slovaquie en juin.

146. Le site Web de l'OMPI consacré aux questions relatives à l'application des droits, qui comprend le Forum électronique sur les questions et stratégies relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle (IPEIS) a été augmenté de liens pointant vers des enquêtes et études de consommation et des bases de données de jurisprudence. Les bulletins trimestriels sur les activités en matière d'application des droits organisées au niveau mondial et par l'OMPI qui sont publiés sur le site Web ont permis de sensibiliser toutes les parties prenantes à l'importance de l'application des droits de propriété intellectuelle et de l'échange de données d'expérience nationales et régionales dans ce domaine.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 08**

### **Coopération avec les pays en développement**

147. Pendant le premier semestre de 2005, le programme de coopération de l'OMPI avec les pays en développement a eu comme objectif principal de permettre aux gouvernements et aux institutions des pays bénéficiaires de réaliser pleinement le potentiel de leurs actifs de propriété intellectuelle. L'OMPI a non seulement mis en œuvre des activités traditionnelles d'assistance juridique et technique mais a aussi encouragé et aidé les États membres à élaborer et appliquer des stratégies ciblées par pays en ce qui concerne la création, la propriété et l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle aux fins du développement économique, social et culturel.

148. Cette nouvelle approche a été présentée à la quatrième session du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD) tenue en avril<sup>5</sup>, au cours de laquelle les délégations ont exprimé leur soutien et leur satisfaction à cet égard. Le PCIPD a aussi fourni au Secrétariat des éléments utiles pour lui permettre d'améliorer et de perfectionner encore son assistance.

149. Mettant en application une décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente et unième session (15<sup>e</sup> session extraordinaire) tenue en septembre 2004<sup>6</sup>, et dans la continuité de sa politique visant à faire du développement durable un élément fondamental de son assistance aux pays en développement, l'OMPI a organisé une série d'activités visant à permettre un échange de vues approfondi et à obtenir la contribution des États membres à propos de la poursuite de l'intégration de la dimension du développement dans les activités de l'Organisation.

150. Une de ces activités a été le Séminaire international sur la propriété intellectuelle et le développement, qui a eu lieu en mai. Ce séminaire a été organisé conjointement avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'objectif de ce séminaire était de passer en revue et d'analyser les questions importantes de politique générale relatives à la propriété intellectuelle et au développement dont doit tenir compte la communauté internationale, en particulier celles qui concerne les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Ce séminaire, qui a réuni plus de 180 participants composés de juristes, d'universitaires, de représentants d'ONG et de gouvernements et de membres du public venant de différents pays et régions, visait également à créer un cadre de dialogue international pour l'échange d'idées et de données d'expérience.

151. Une autre activité important a été la convocation de la Réunion intergouvernementale intersessions (IIM). Tous les États membres de l'OMPI et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressées ont été invités à participer à cette réunion. Les participants de la première Réunion intergouvernementale intersessions, tenue en avril, ont examiné les points suivants : une proposition présentée par l'Argentine et le Brésil (conjointement avec l'Afrique du Sud, la Bolivie, Cuba, l'Égypte, l'Équateur, l'Iran (République islamique d'), le Kenya, le Pérou, la République dominicaine, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone et le Venezuela) relative à l'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement; une contribution supplémentaire émanant du groupe des Amis du développement relative à une proposition d'établissement d'un plan d'action de l'OMPI pour le développement : réflexion sur des questions soulevées dans une proposition des États-Unis d'Amérique pour l'établissement d'un programme de partenariat à l'OMPI; une proposition du Mexique sur la propriété intellectuelle et le développement, ainsi que les observations du Royaume-Uni relatives à la propriété intellectuelle et au développement. Compte tenu de la nécessité de procéder à un examen approfondi des propositions, il a été estimé que les États membres auraient besoin de plus de temps pour les étudier. Les participants ont décidé de poursuivre les délibérations et l'examen des propositions au cours de la Réunion intergouvernementale intersessions suivante.

---

<sup>5</sup> Document PCIPD/4/2.

<sup>6</sup> Document A/40/7.

152. La deuxième Réunion intergouvernementale intersessions s'est tenue en juin. En plus des propositions soumises antérieurement, deux nouvelles propositions ont été présentées par Bahreïn (auxquelles se sont associés l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, la Jamahiriya arabe libyenne, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Qatar, l'Oman, la République arabe syrienne et le Yémen) relatives à l'importance de la propriété intellectuelle dans le développement social et économique et les programmes de développement nationaux, et par le Royaume-Uni relatives à la propriété intellectuelle et au développement. Les participants ont décidé d'organiser leurs travaux sur la base d'une liste de propositions établie à partir des communications écrites d'États membres. À l'issue des débats, ils ont décidé de poursuivre l'examen de ces questions et de toute autre nouvelle proposition éventuelle à la prochaine Réunion intergouvernementale intersessions (la troisième).

153. Le programme de travail du Secteur du développement économique a été restructuré à la suite d'une réorientation du secteur dans le sens de la fourniture d'une assistance aux pays en développement en vue de renforcer et de moderniser leur infrastructure nationale de propriété intellectuelle, de renforcer leurs capacités institutionnelles, d'acquérir des techniques, de générer des actifs de propriété intellectuelle et de créer des revenus et des emplois en intégrant et en mettant en œuvre des stratégies relatives à la propriété intellectuelle de façon durable au service des objectifs nationaux de développement. À cet égard, le développement durable est considéré comme établissant un équilibre entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux, ce qui permet de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement énoncés par les Nations Unies. Une attention particulière a continué d'être accordée aux besoins particuliers des PMA.

154. Les activités de l'OMPI en faveur du développement ont été étendues en vue d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité de participer au transfert et aux échanges de technologie entre pays et d'en tirer parti.

155. Enfin, l'OMPI a aidé activement les pays en développement à intégrer la propriété intellectuelle dans la politique des pouvoirs publics dans des domaines tels que la santé, le commerce, l'enseignement, la recherche et les politiques en matière de concurrence. Une importance particulière a été accordée à l'action tendant à donner des conseils aux pays sur les flexibilités existant dans les traités internationaux de propriété intellectuelle, en particulier l'Accord sur les ADPIC, ainsi qu'en témoigne la Déclaration de Doha de 2003. L'OMPI a aussi continué de travailler étroitement avec d'autres organisations bilatérales, multilatérales et internationales s'occupant de questions touchant à la propriété intellectuelle et au développement économique.

## **Sous-programme 08.1 – Renforcement des capacités aux fins du développement**

### *Région Afrique*

156. En accord avec les principes des chefs d'États africains énoncés dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), l'OMPI a continué d'accorder une grande importance aux avantages économiques de la propriété intellectuelle et d'orienter une part importante de son travail dans ce sens. L'OMPI a non seulement poursuivi ses activités relatives au renforcement des institutions et à l'application des droits mais a aussi coopéré avec des organisations économiques internationales, des groupements économiques régionaux, des ONG et d'autres organisations régionales.

157. À cette fin, l'OMPI a organisé un total de 31 missions d'experts (15 dans le domaine de la propriété industrielle, sept en rapport avec le droit d'auteur et neuf avec d'autres aspects de la propriété intellectuelle) avec pour objectif de participer à des séminaires et à des réunions de haut niveau avec des décideurs et de dispenser une formation sur des questions telles que la concession de licences, le transfert de technologie et la fourniture de conseils quant à la politique à suivre en matière de protection des savoirs traditionnels et du folklore. Plus de 1000 fonctionnaires nationaux, experts nationaux et participants des séminaires ont directement bénéficié de ces activités.

158. L'OMPI a continué de mettre en œuvre un projet visant à évaluer les avantages du système de la propriété intellectuelle pour les pays africains, à faire le point sur la situation économique, sociale, culturelle et technique dans chaque pays, et évaluer ainsi l'incidence de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument du développement économique, social, culturel et technique.

159. Pour faire en sorte que les résultats du projet soient satisfaisants, une méthode d'enquête a été élaborée de façon à étudier les politiques, pratiques et stratégies actuelles en matière de propriété intellectuelle aux fins du développement, de la gestion et de la commercialisation des droits de propriété intellectuelle, pour recueillir des données empiriques pouvant servir d'instrument stratégique pour la prise de décisions en connaissance de cause conduisant à l'optimisation de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les économies nationales. Les résultats du projet consisteront en une série de profils nationaux en matière de propriété intellectuelle susceptibles d'être utilisés pour la planification des activités futures avec les pays intéressés. La phase pilote du projet a été exécutée dans cinq pays (Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Nigéria et République-Unie de Tanzanie). Vingt autres évaluations ont été lancées en collaboration avec le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), composés respectivement de 15 et cinq pays membres.

160. Parmi les autres activités principales engagées, il faut citer l'organisation de quatre séminaires sur divers aspects de l'incidence économique de la propriété intellectuelle, la stratégie pour l'acquisition, la gestion et la diffusion efficaces de l'information en matière de propriété intellectuelle, la concession de licences et la répartition des redevances de droit d'auteur.

161. En février, un atelier sous-régional sur la concession de licences portant sur des droits de propriété intellectuelle et la négociation organisé conjointement par l'OMPI et l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) s'est tenu à Harare; cet atelier a réuni 62 participants venant des milieux universitaires, de cabinets juridiques, du secteur des affaires et d'institutions de recherche-développement. Les objectifs principaux de l'atelier étaient de renforcer les capacités des participants en matière de concession de licences dans le domaine de la propriété intellectuelle, de développer les techniques de négociation dans la région et de vérifier l'utilité de la publication de l'OMPI intitulée *La concession de licences de technologie : comment la réussir?* comme instrument de la formation.



162. En avril, un séminaire régional sur la dimension de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans le développement des industries culturelles organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie s'est tenu au Burkina Faso. L'objectif du séminaire était d'offrir un cadre de discussion aux chefs des sociétés de gestion collective du droit d'auteur en vue de formuler des politiques nationales pour le développement des industries culturelles en Afrique.

163. L'OMPI a poursuivi son action en faveur de l'informatisation des offices de propriété industrielle et des bureaux du droit d'auteur ainsi que des sociétés de gestion collective et a continué d'élaborer des programmes de promotion de l'invention et de l'innovation dans toute la région Afrique. Au total, huit activités tendant à contribuer à l'informatisation, dont deux projets d'informatisation totale en Éthiopie et au Ghana, ont été menées à bien. Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne quatre projets d'informatisation au Malawi, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe.

164. Par l'intermédiaire de l'ARIPO et de l'OAPI et de leurs États membres respectifs, l'OMPI a aussi contribué à la mise en place de mécanismes juridiques pour la protection régionale et nationale des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et a participé à quatre activités régionales. Dans le prolongement des travaux engagés en vertu de la résolution adoptée en 2002 par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), l'OMPI a participé à la réunion du comité scientifique de l'OAPI qui s'est tenue en février à Dakar en vue de contribuer à l'élaboration d'un projet de cadre pour un instrument régional africain relatif à la protection des expressions du folklore.

165. L'OMPI a aussi donné des conseils spécialisés destinés aux participants d'une réunion d'experts analogue organisée à l'intention des pays membres de l'ARIPO et tenue à Harare, en mars, avec comme objectif : d'examiner les projets d'instruments existants en ce qui concerne la protection des savoirs traditionnels et du folklore auxquels s'intéresse actuellement le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et de rédiger les commentaires de l'ARIPO en vue de la huitième session du comité intergouvernemental en juin 2005, et de rédiger des projets d'instruments régionaux sur la protection des savoirs traditionnels et du folklore pour les pays membres de l'ARIPO. Ces travaux devraient déboucher sur quatre traités sous-régionaux de l'ARIPO et de l'OAPI portant sur les savoirs traditionnels et sur le folklore, dont les dispositions feraient l'objet d'une étroite harmonisation.

166. Dans le cadre du projet pilote de l'OMPI mis en œuvre dans certains pays d'Afrique et consacré à la promotion et à la protection des indications géographiques en tant que stratégie de promotion des produits agricoles et de l'artisanat, une réunion d'évaluation du projet à mi-parcours s'est tenue à Paris, en avril, avec la participation de l'OMPI, de représentants de l'OAPI, de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (France), de l'Institut national des appellations d'origine (INAO) (France) et du Ministère de l'agriculture et de la pêche (France).

167. En mars, à l'invitation du Comité permanent des pays lusophones (CPLP), l'OMPI a participé à la réunion des ministres de la culture des pays lusophones à Luanda. Pendant cette réunion, il a été décidé d'organiser prochainement une réunion entre la CPLP et l'OMPI en

vue de définir un programme de coopération pour la promotion du droit d'auteur et des droits connexes et le développement des sociétés de gestion collective dans les pays africains de langue officielle portugaise (PALOP).

*Pays arabes*

168. Les activités ont porté sur tous les domaines de la propriété intellectuelle et ont visé à développer et moderniser des systèmes de propriété intellectuelle et à doter des personnes physiques des capacités nécessaires dans les pays de la région. Environ 1356 ressortissants des pays de la région ont bénéficié de séminaires, d'ateliers et de colloques (14), de missions d'experts (16) et de voyages d'étude (huit) dans le domaine de la propriété industrielle et dans celui du droit d'auteur, et 62 fonctionnaires de 10 pays ont reçu une formation.

169. Après l'élaboration d'un logiciel de gestion des systèmes informatisés destiné aux offices de propriété industrielle des pays arabes, maintenant totalement installé et adapté en fonction des besoins dans 10 pays arabes, un logiciel à l'intention des sociétés de gestion collective, adapté aux besoins des sociétés des pays de la région, a aussi été élaboré et installé au Maroc et en Tunisie.

170. Afin de promouvoir l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle dans les universités des pays arabes, l'OMPI a collaboré avec un certain nombre d'institutions universitaires. Au début de 2005, l'OMPI a chargé deux professeurs français et un professeur britannique de présenter des exposés sur différents sujets touchant à la propriété intellectuelle à l'Université La Sagesse au Liban et à l'Université de Jordanie respectivement. Des publications et des documents ont été transmis à trois universités à des fins de référence et en tant que matériel pédagogique. L'OMPI a aussi financé la participation de six étudiants palestiniens à un séminaire intensif sur la propriété intellectuelle pour les étudiants en droit, qui s'est tenu au siège de l'OMPI en mai, et a organisé un séminaire national sur la propriété intellectuelle à l'Université de technologie Princess Sumaya (PSUT), qui s'est tenu en Jordanie.

171. À la suite de la désignation de Khartoum par la Ligue des États arabes (LEA) comme capitale culturelle arabe pour 2005, un séminaire national sur le droit d'auteur, les droits connexes et la gestion collective organisé par l'OMPI, en collaboration avec le Ministère soudanais de la culture, s'est tenu à Khartoum, en février. L'objectif du séminaire était de sensibiliser les participants et les hauts fonctionnaires aux éléments les plus récents dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, et à l'Accord sur les ADPIC, ses incidences pour les PMA, et les conditions qui y sont énoncées au sujet de l'adhésion des pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En outre, le séminaire visait à répondre à de nombreuses préoccupations des participants venant de l'extérieur de Khartoum quant à l'importance et à la manière de créer des organisations de gestion collective, ainsi qu'à montrer l'importance de la protection du droit d'auteur et des droits connexes pour le développement économique, en particulier compte tenu du rôle des PME dans l'économie nationale.

172. En collaboration avec les ministères syriens de l'économie et du commerce et de la santé, l'OMPI a organisé un séminaire national sur la propriété intellectuelle et la protection des produits pharmaceutiques, qui s'est tenu à Damas, en avril. L'objectif de cette réunion était de sensibiliser les participants à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier de mieux faire connaître le lien entre la propriété industrielle et l'accès aux médicaments. L'OMPI a souligné l'importance et les avantages des brevets pour

les inventeurs et l'économie nationale, et les participants du secteur privé ont insisté sur le rôle important de la recherche-développement ainsi que sur les investissements considérables nécessités par l'élaboration de nouveaux médicaments. Les participants sont parvenus à la conclusion que la protection de la propriété intellectuelle ne constitue pas un obstacle à l'accès aux produits pharmaceutiques mais un instrument efficace qui encourage les inventeurs à consacrer des ressources à l'élaboration de produits nouveaux et améliorés. En outre, le système international des brevets contient des éléments et des flexibilités importants, qui permettent aux gouvernements d'intégrer dans leur politique des mesures de lutte contre les abus et les excès contraires à l'intérêt de la société.

173. Un séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins pour les juristes et les juges organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère syrien de la culture s'est tenu à Damas, en avril. Ce séminaire visait à présenter une synthèse des éléments les plus récents constatés dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins et à réaffirmer l'importance de la protection de ces droits pour la promotion de la créativité et des investissements dans les domaines littéraire, musical et artistique. En outre, des exemples concrets de jurisprudence ont été montrés aux participants et le rôle des secteurs public et privé a été expliqué en relation avec les lignes d'action et les mesures concrètes nécessaires pour assurer le respect du droit d'auteur et des droits connexes. L'importance de la création d'organisations de gestion collective fonctionnant de façon appropriée et le rôle d'une organisation de gestion des droits de reproduction figurait aussi parmi les points examinés.

174. Un séminaire national sur la piraterie et la contrefaçon des œuvres audiovisuelles organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Royaume du Maroc s'est tenu à Rabat, en avril. Ce séminaire visait à offrir un cadre propice à l'examen du problème de la piraterie et de la contrefaçon et de son incidence sociale, culturelle et économique. Il a constitué une introduction approfondie aux différents sujets touchant à l'application des droits de propriété intellectuelle tout en visant à mieux faire comprendre l'importance d'une application efficace des droits de propriété intellectuelle ainsi que le cadre juridique dans lequel s'inscrit cette application.

175. Un colloque international sur le thème de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument stratégique de la croissance économique organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Association égyptienne pour la protection de la propriété industrielle (AEPP) s'est tenu au Caire, en avril. Ce séminaire visait à mieux faire connaître aux membres du secteur des affaires les avantages liés à l'utilisation du système de la propriété intellectuelle pour promouvoir le développement économique.

176. Un séminaire national sur la propriété intellectuelle pour les journalistes et les membres des médias organisé en collaboration avec la Ligue des États arabes (LEA) s'est aussi tenu au Caire, en mai, dans le but de présenter une introduction approfondie à la propriété intellectuelle et une synthèse des éléments les plus récents dans le domaine de la propriété intellectuelle.

177. Un séminaire national sur la protection des indications géographiques organisé conjointement avec le Gouvernement libanais s'est tenu en mai; ce séminaire visait à sensibiliser les participants à cette question et aux débats en cours.

178. Un séminaire régional sur le droit d'auteur et la gestion collective organisé en collaboration avec le Gouvernement du Royaume du Maroc s'est tenu à Rabat, en mai, dans le but de mieux faire connaître les aspects juridiques, économiques, organisationnels et pratiques

de la gestion collective, du droit d'auteur et des droits connexes ainsi que les éléments récents et les enjeux propres à ce domaine. Ce séminaire a été suivi par des hauts fonctionnaires nationaux chargés des questions de politique générale relatives au droit d'auteur et aux droits connexes ainsi que par des représentants du secteur privé.

179. Un séminaire national sur l'importance de la propriété intellectuelle pour les petites et moyennes entreprises (PME) et le secteur de la recherche, organisé en collaboration avec le Gouvernement tunisien, s'est tenu à Tunis, en juin. Le séminaire a permis de présenter une synthèse des éléments les plus récents survenus dans le domaine de la propriété industrielle et a servi à réaffirmer l'importance de la protection de la propriété intellectuelle pour promouvoir la créativité et l'investissement et encourager les inventeurs à élaborer des produits nouveaux.

180. À la demande du Ministère de l'information du Royaume de Bahreïn, l'OMPI a organisé un séminaire national sur les droits de propriété intellectuelle; ce séminaire, qui s'est tenu à Manama, en avril, visait à mieux faire connaître ce sujet d'une façon générale et à illustrer le lien entre l'atteinte aux droits et les incidences économiques.

181. Deux séminaires organisés conjointement avec le Ministère du commerce et de l'industrie, le Ministère de l'éducation et l'Autorité nationale pour les produits de l'artisanat traditionnel du Sultanat d'Oman, se sont tenus consécutivement à Mascate, en février. L'objectif du premier séminaire était de mieux faire connaître l'importance de l'enseignement relatif aux droits de propriété intellectuelle et d'introduire un programme d'enseignement dans les écoles. Le second séminaire visait à mieux faire comprendre l'importance de la protection des savoirs traditionnels et à examiner des pratiques recommandées en vue de l'élaboration d'un projet de législation en la matière à Oman.

182. Une mission d'experts commune OMPI-CISAC a été effectuée auprès du Bureau marocain du droit d'auteur (BMDA), en mars, afin de mieux comprendre la structure du bureau, son fonctionnement et ses besoins et d'envisager des domaines de coopération possibles.

183. Enfin, une mission d'enquête a été réalisée au Liban, en juin, en collaboration avec la division de l'OMPI chargée de la propriété intellectuelle et du développement économique, en relation avec l'étude sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour promouvoir le secteur du tourisme au Liban.

#### *Région Asie et Pacifique*

184. L'OMPI a continué d'aider les États membres à renforcer leur capacité à constituer des systèmes nationaux de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux. Les activités qui ont été entreprises ont contribué notamment à renforcer la capacité des responsables de la politique à suivre à prendre des décisions de principe et d'ordre stratégique en connaissance de cause face aux nouvelles questions qui se posent dans le domaine de la propriété intellectuelle.

185. Pendant la période examinée, environ 284 participants ont bénéficié de sept séminaires régionaux, alors que 704 participants locaux ont bénéficié de neuf ateliers et séminaires nationaux sur la propriété industrielle et le droit d'auteur. Un total de 25 missions consultatives et d'experts ont été réalisées dans la région, une formation a été dispensée à 17 personnes et quatre voyages d'étude ont été réalisés par huit personnes.

186. Plusieurs réunions de haut niveau portant sur des questions de politique générale ont été organisées parmi lesquelles : le forum OMPI-ANASE sur les questions de politique générale d'actualité en matière de propriété intellectuelle sur le plan international, tenu à Djakarta en mars; le colloque régional Asie-Pacifique de l'OMPI sur les politiques et les stratégies pour le droit d'auteur et la promotion des industries liées au droit d'auteur, tenu à Hangzhou (Chine), en mai (fonds fiduciaires du Japon); le colloque régional Asie-Pacifique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle aux fins du développement, tenu à Singapour en juin, et le séminaire régional Asie-Pacifique de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les nouvelles techniques, tenu à Daejeon, en juin (fonds fiduciaires de la République de Corée).

187. Plusieurs activités ont eu pour objectif principal d'aider des groupes d'utilisateurs traditionnels et nouveaux à exploiter le système de la propriété intellectuelle afin de produire des avantages individuels et collectifs et aux fins du développement national. L'accent a été mis sur la promotion de l'utilisation de l'information en matière de propriété industrielle, sur l'encouragement de la protection et la valorisation des créations et innovations des populations autochtones, la création et le renforcement d'organisations d'utilisateurs et la sensibilisation du public ainsi que la consolidation des compétences au niveau national. À cet égard, des missions consultatives d'experts ont été réalisées dans les pays suivants : Fidji en vue d'une consultation portant sur la mise en place d'un éventuel système de gestion collective pour les pays du Forum des îles du Pacifique; Brunei Darussalam en vue d'étudier la création d'un centre d'information en matière de brevets, et Myanmar afin de former des fonctionnaires nationaux, des universitaires, des chercheurs et des chefs d'entreprise à l'utilisation de l'information en matière de brevets aux fins de la recherche-développement dans le domaine technique. En outre, un séminaire international sur la concession de licences de brevet ainsi qu'une table ronde de l'OMPI sur l'établissement de partenariats entre l'université et l'industrie pour la promotion de l'innovation et le transfert de technologie se sont tenus à Tokyo, en janvier et avril respectivement (fonds fiduciaires du Japon). Deux séminaires nationaux se sont aussi tenus, en janvier et février (fonds fiduciaires du Japon), en vue d'aider les PME du Bhoutan et du Népal à mieux utiliser le système de la propriété intellectuelle.

188. La fourniture d'une assistance aux pays en développement de la région pour renforcer ou moderniser leurs offices de propriété industrielle est demeurée une priorité fondamentale. À cet égard, les activités ont été axées sur la modernisation des systèmes de gestion de la propriété industrielle ainsi que sur la simplification des procédures administratives, sur le renforcement des structures et des ressources institutionnelles, sur la formation d'un personnel compétent, et sur l'établissement de liens concrets et solides avec des institutions participant à des activités de recherche-développement, avec pour résultat des capacités et une infrastructure nationales importantes appropriées au niveau de développement de chaque pays. Un exemple de ce type d'activité est constitué par le projet en cours d'exécution au Cambodge, qui vise à renforcer le système de propriété intellectuelle en fournissant des éléments fondamentaux pour le lancement des opérations relatives aux brevets, aux modèles d'utilité et aux dessins et modèles industriels et un système d'appui à l'automatisation pour les opérations relatives aux marques.

189. En ce qui concerne la modernisation des offices de propriété industrielle, une mission d'évaluation a été réalisée en vue de préparer la mise en place d'un système automatisé au Pakistan. La seconde étape d'un projet d'automatisation au Népal a été achevée et plusieurs autres offices de propriété intellectuelle de la région en sont à divers stades de planification et de préparation de leur automatisation.

190. Des voyages d'étude à Singapour dans le domaine de la gestion ont été organisés pour des fonctionnaires chargés des questions de propriété intellectuelle du Cambodge, de l'Iran (République islamique d') et du Népal. Compte tenu de la nécessité de renforcer les capacités en ressources humaines dans l'administration de la propriété intellectuelle, un cours de formation sur l'administration de la propriété industrielle s'est tenu à Tokyo, en février (fonds fiduciaires du Japon). Des séminaires nationaux itinérants se sont tenus à Chennai, Mumbai et New Delhi, en février, en vue de faire mieux connaître les systèmes d'enregistrement international et leurs avantages pour l'économie nationale, les titulaires nationaux de droits de propriété industrielle et les offices de propriété industrielle.

191. L'accent a aussi été mis sur le renforcement des synergies entre les projets de développement et les activités de l'OMPI mises en œuvre par le biais d'accords bilatéraux avec des organisations internationales et régionales travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement économique. Cela a largement contribué à optimiser l'utilisation des ressources et a favorisé l'exploitation des synergies. À cet égard, un colloque régional de l'OMPI Asie-Pacifique sur le renforcement de la coopération entre le secteur privé et le secteur public en ce qui concerne le développement et l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle s'est tenu à Colombo, en mars. En outre, afin d'étudier la possibilité d'établir des partenariats à des fins de coopération, l'OMPI a participé à la vingtième réunion de l'APEC et de l'IPEG et au séminaire sur la diffusion et l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle dans l'économie numérique, tenus à Séoul, en février, ainsi qu'à la deuxième réunion des responsables économiques des pays de l'ANASE en vue de la trente-sixième réunion des ministres de l'économie de ces pays, tenue à Manille, en mars.

192. En outre, un projet national global pour le Pakistan portant sur la modernisation du système de propriété intellectuelle a commencé d'être exécuté en collaboration avec l'Union européenne (UE) et le Centre du commerce international (CCI). Le projet comprend un large éventail d'activités apparentées visant à renforcer l'office de propriété industrielle unique créé récemment dans le pays, automatiser les procédures d'administration de la propriété industrielle, mettre en valeur les ressources humaines et renforcer les moyens disponibles pour sensibiliser les groupes d'utilisateurs. Ce projet favorisera considérablement les efforts du pays tendant à gérer de façon plus globale et plus efficace les différents aspects de la propriété industrielle.

193. L'OMPI a continué de coopérer étroitement avec l'Office japonais des brevets (JPO), le Bureau japonais du droit d'auteur et l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) en ce qui concerne des projets et des programmes d'assistance technique s'inscrivant dans le cadre des accords relatifs à l'établissement de fonds fiduciaires entre l'OMPI et ces offices.

#### *Région Amérique latine et Caraïbes*

194. Pendant la période examinée, l'OMPI a mené, dans la région, un large éventail d'activités touchant à tous les domaines de la propriété intellectuelle. Un des éléments fondamentaux de l'action de l'OMPI a consisté à associer les gouvernements nationaux et les institutions locales comme partenaires à part entière.

195. Environ 700 personnes ont participé à des séminaires et à des ateliers sur divers aspects de la propriété intellectuelle et en particulier sur le droit d'auteur, les marques et la façon dont les PME peuvent retirer le maximum d'avantages des systèmes de propriété intellectuelle.

Plus de 30 missions de fonctionnaires ou d'experts ont été réalisées pour contribuer à ces activités ou fournir l'assistance spécialisée nécessaire aux gouvernements et aux hauts fonctionnaires à propos de questions précises relatives à la propriété intellectuelle.

196. Un cours de formation régional sur les marques pour les fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle des Caraïbes, organisé pour 11 pays dans le cadre de l'accord de coopération et du projet connexe exécuté aux fins de la coopération pour le développement, a eu lieu à la Jamaïque en juin. Le cours a mis l'accent sur la formation pratique en ce qui concerne les procédures administratives relatives à l'instruction des oppositions, compte tenu des priorités formulées par plusieurs gouvernements.

197. La deuxième réunion sous-régionale de l'OMPI à l'intention des experts en brevets des pays d'Amérique centrale et de la République dominicaine pour la rédaction d'un manuel sur l'instruction des demandes de brevet, organisée en collaboration avec le Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), l'Organisation européenne des brevets (OEB), l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) et le Gouvernement de la République dominicaine, s'est tenue à Saint-Domingue en mars. Cette réunion avait pour principal objectif de renforcer les mécanismes d'échange et de coopération existant entre les offices de brevets, la création de nouveaux liens de coopération et l'établissement d'un système de gestion collective harmonisée dans la région.

198. Dans le cadre de l'accord de coopération signé en avril 2004 entre l'OMPI et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), un forum consacré à la politique générale relative à la propriété intellectuelle, aux sciences, aux techniques et à l'innovation s'est tenu à Santiago, en juin. Le forum a été suivi par des hauts fonctionnaires nationaux de 15 pays participant à l'élaboration des politiques de développement économique et des experts venant d'Espagne, d'Inde et de la Banque interaméricaine de développement (BID). Les participants ont échangé leurs points de vue sur différentes expériences internationales et régionales relatives à la conception et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies portant sur la propriété intellectuelle visant à accroître la compétitivité des activités économiques nationales au moyen de mécanismes établissant des liens entre l'innovation, la création, la gestion des techniques et la propriété intellectuelle.

199. La mise en œuvre du plan d'action ciblé par région sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes pour les pays d'Amérique centrale s'est poursuivie. Ce projet vise à contribuer concrètement à l'établissement et au renforcement de systèmes de gestion collective pour permettre aux titulaires de droits de recevoir une rémunération financière équitable au titre de l'exploitation de leurs œuvres et à promouvoir le développement d'industries culturelles dans les pays suivants : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine. Les activités prévues dans le cadre du projet portent notamment sur la sensibilisation, la formation technique et la fourniture de matériel informatique.

200. Dans le souci de renforcer l'infrastructure et la capacité des offices nationaux de propriété industrielle de la région, des activités d'assistance à l'automatisation ont été réalisées dans les pays suivants : Barbade, Brésil, Colombie, Costa Rica, Panama, République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

201. L'OMPI a aussi organisé des séminaires sur la propriété intellectuelle et l'économie dans divers secteurs des industries culturelles. Un séminaire destiné au secteur audiovisuel, tenu à Buenos Aires, a porté sur le cadre juridique, les contrats et les modalités de concession

de licences, l'accès aux marchés et les pratiques de distribution, l'appui des pouvoirs publics et d'autres instruments de promotion pour le secteur, l'application et la gestion collective des droits ainsi que la valorisation économique des actifs de propriété intellectuelle.

202. Des études sur l'utilisation que font actuellement les PME du système de la propriété intellectuelle au niveau national ont débuté en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en El Salvador et au Paraguay. Ces études visent à rassembler des informations sur le cadre juridique, institutionnel et financier pour les PME, les cas d'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle en tant qu'outil concurrentiel par les PME, et le degré général de connaissance du système de propriété intellectuelle par les PME et leur utilisation de ce système. Ces études devraient aussi fournir une synthèse des stratégies, politiques et des programmes touchant à la propriété intellectuelle axées sur les PME, aider les responsables de la politique à suivre et les conseillers en propriété intellectuelle à formuler les politiques et encourager l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle.

203. L'OMPI a continué de fournir une assistance aux PME, aux gouvernements et à d'autres parties intéressées à propos de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle et des avantages qui peuvent en être retirés. Ce programme, organisé en partenariat avec l'Organisme de développement des exportations des États des Caraïbes, comprend 15 pays de la région. Il vise principalement à sensibiliser les chambres de commerce et d'industrie à l'utilité de la propriété intellectuelle et des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. En outre, l'intérêt porté à l'image du pays et aux avantages potentiels présentés pour les économies nationales s'accroît.

## **Sous-programme 08.2 – Services d'appui particuliers**

### *Assistance juridique*

204. L'OMPI a reçu de nombreuses demandes de conseils et d'avis en matière législative de la part des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, au fur et à mesure qu'ils font le nécessaire pour satisfaire aux obligations de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) au mois de janvier 2006, ou de la part des pays en développement qui prennent les dispositions nécessaires pour adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les flexibilités contenues dans le cadre juridique international ont été précisées récemment afin de satisfaire aux besoins des pays en développement.

205. L'assistance a consisté non seulement à donner des avis sur la compatibilité de la législation nationale avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC mais aussi à permettre aux responsables de la politique à suivre et aux juristes à prendre des décisions en connaissance de cause à propos de l'utilisation dans les législations nationales des options et des flexibilités prévues dans le cadre juridique international. Les pays en développement ont aussi bénéficié d'avis et de conseils en ce qui concerne l'adhésion à ces traités internationaux pour leur faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument de développement des entreprises et dans le commerce.

206. L'OMPI a aussi aidé des pays, en particulier ceux ayant atteint un niveau de développement relativement élevé, à examiner leur système existant de protection de la propriété intellectuelle et les instruments de propriété intellectuelle utiles au développement



national qui n'avaient pas été pris en considération jusqu'à présent, tels que la protection de certaines solutions techniques dans le cadre de la législation sur les modèles d'utilité. Les principaux éléments de cette action sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

207. À Trinité-et-Tobago, des entretiens ont eu lieu avec des représentants du gouvernement, le secteur privé et des agents de marques sur un projet de loi élaboré par l'OMPI. Une réunion informelle a permis de préciser des éléments relatifs à la protection des marques notoires.

208. En République dominicaine, des entretiens ont eu lieu avec des représentants de l'Office national des brevets et des ministères de la justice et de la santé à propos des aspects juridiques relatifs à une demande de licence obligatoire émanant d'une société locale fabricant des médicaments génériques.

209. Des représentants du Ministère des sciences et de la technique et du Bureau du procureur général de Myanmar se sont rendus au siège de l'OMPI pour des entretiens sur les projets de lois relatives aux brevets, aux marques, aux dessins et modèles industriels et au droit d'auteur. Des commentaires écrits sur ces projets de loi ont aussi été communiqués au Gouvernement de Myanmar pour examen.

210. Au Pakistan, des consultations ont eu lieu sur des projets de lois avec des représentants des ministères du commerce, de la santé et de l'environnement, des offices des brevets et des marques et des conseils en brevets et en marques sur les indications géographiques et les souplesses de l'Accord sur les ADPIC dans le domaine des brevets.

211. À la suite des négociations récentes ayant abouti à l'adhésion du Liban à l'OMC, l'OMPI a aidé ce pays à élaborer des lois de propriété industrielle et a communiqué des commentaires écrits sur la législation libanaise. L'OMPI a aussi participé à des entretiens avec les autorités libanaises sur plusieurs aspects d'accords commerciaux bilatéraux.

#### *Pays les moins avancés (PMA)*

212. Une assistance technique concrète et pratique a été fournie aux PMA dans différents domaines, tels que le renforcement des institutions, la mise en valeur des ressources humaines et l'élaboration d'une protection plus efficace des expressions culturelles traditionnelles, sous la forme, notamment, de directives stratégiques, de dispositions types et de notes techniques.

213. Les travaux ont continué en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations et des actions découlant des résultats de la Conférence ministérielle de Séoul sur la propriété intellectuelle pour les pays les moins avancés. À cet égard, un projet portant sur la création de centres d'information et de services consultatifs en matière de propriété intellectuelle pour les pays les moins avancés a été élaboré grâce à des fonds fiduciaires versés par la République de Corée.

214. Un travail préparatoire important a été réalisé au titre de la deuxième phase du premier programme de formation et de consultation sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays les moins avancés qui doit être exécutée en Éthiopie. Des travaux sont aussi en cours de réalisation en ce qui concerne le deuxième programme de formation et de consultation de ce type prévu en Suède.

215. Des entretiens préliminaires ont eu lieu à propos d'un éventuel projet de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle pour les PMA, qui pourrait bénéficier d'un financement extérieur. En outre, un autre projet bénéficiant d'un financement extérieur et aidant les PMA à promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle pour accéder aux médicaments a été finalisé.

216. Avec en perspective l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la coordination et le suivi des actions entreprises par l'OMPI pour les pays les moins avancés ont continué de constituer un élément important du travail entrepris. À cet égard, la création et la modernisation d'offices de la propriété industrielle grâce à la fourniture d'infrastructures, de services et de matériel informatique, la mise en valeur des ressources humaines, la création de sociétés de gestion collective, l'élaboration de documents d'information pour les PMA et la réalisation d'études nationales sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore ont été prioritaires.

217. Le premier projet d'une étude nationale dans le domaine des expressions culturelles traditionnelles, dont la réalisation a été confiée au Sénégal en juin 2004, a été examiné par divers secteurs intéressés de l'OMPI. Cette étude visait à permettre au Sénégal d'élaborer et de formuler une stratégie nationale appropriée en matière de propriété intellectuelle dans le domaine des expressions culturelles traditionnelles.

218. Une étude analogue sur les expressions culturelles traditionnelles a été mise en œuvre au Bangladesh en mai. Cette étude visera à déterminer les expressions culturelles traditionnelles, à établir des inventaires et des registres et à fixer les expressions culturelles traditionnelles, avec pour objectif de permettre au gouvernement d'élaborer des stratégies et des mécanismes appropriés pour la protection, l'administration et la gestion des expressions culturelles traditionnelles nationales et d'étudier leur potentiel sur le plan de la création de richesses.

219. En février, des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à un séminaire national consacré sur le thème "Rôle de l'invention et de l'innovation dans le développement économique national de l'Éthiopie : enjeux et perspectives". À la suite de ce séminaire, un plan d'action ciblé par pays pour l'Éthiopie, axé sur le renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle au bénéfice du secteur agricole, a été élaboré et est actuellement en cours d'examen par le Gouvernement éthiopien.

220. Enfin, l'adaptation du guide sur la négociation de contrats de licence de technologie ("Exchanging Value: Negotiating Technology Licensing Agreements: A Training Manual"), qui vise à répondre aux conditions particulières des PMA au niveau national, a débuté.

#### *Assistance à l'automatisation*

221. Afin de faciliter l'obtention de droits de propriété intellectuelle et d'aider les pays en développement et les PMA dans les efforts qu'ils déploient en vue de tirer parti au maximum de leur système de propriété intellectuelle, des conseils et une assistance technique en matière d'automatisation ont été donnés aux offices de propriété industrielle et aux organisations de gestion collective dans toutes les régions pendant la période examinée, ainsi que cela a été indiqué ci-dessus.

222. Les activités d'assistance à l'automatisation en faveur des offices de propriété industrielle et des organisations de gestion collective ont continué d'être axées sur la création d'institutions et le renforcement des capacités grâce à l'harmonisation et à la fourniture de solutions d'automatisation sur mesure pour répondre aux besoins particuliers des offices nationaux et régionaux. Cette démarche a favorisé l'élaboration d'une solution plus complète et plus durable pour les offices de propriété industrielle. Par ailleurs, l'objectif d'une aide efficace apportée au meilleur coût et en temps voulu a été atteint grâce à l'utilisation de solutions ayant fait leurs preuves, à des synergies interrégionales et un alignement sur les normes internationales et les pratiques recommandées.

223. Le nombre de demandes d'aide à l'automatisation émanant d'États membres a continué d'augmenter et elles ont été évaluées individuellement, en fonction des ressources disponibles. Pendant la période examinée, de nombreuses activités ont été menées en matière d'automatisation dans toutes les régions, depuis la fourniture de conseils techniques, l'évaluation des besoins ou encore la formation jusqu'à l'installation complète du système d'automatisation IPAS (Intellectual Property Automation System).

224. Dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, des améliorations considérables ont été apportées, tant sur le plan pratique que technique, au logiciel de gestion du droit d'auteur de l'OMPI, AFRICOS, afin de le rendre compatible avec les bases de données et les normes internationales et d'améliorer les fonctions du modèle de répartition et d'en faciliter l'utilisation.

#### *Sociétés de gestion collective*

225. Parmi les activités axées sur les organisations de gestion collective, il faut citer la participation de l'OMPI à des réunions des comités de travail mixtes OMPI-Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et OMPI-Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), tenues toutes les deux au siège de l'OMPI. Dans le cadre des accords de coopération avec la CISAC et l'IFRRO, ces réunions visaient à faire le point sur les activités de l'année écoulée et à examiner le programme pour 2005.

226. Une réunion sur les questions stratégiques à l'intention des sociétés membres du Caribbean Copyright Link (CCL) s'est aussi tenue en février, à Port of Spain (Trinité-et-Tobago). Cette réunion visait à faire la synthèse des actions respectives des sociétés membres du CCL et à offrir des perspectives sur l'orientation et les stratégies futures du CCL.

227. L'OMPI a aussi participé à la réunion du Conseil international des auteurs d'arts graphiques, plastiques et photographiques (CIAGP), tenue à Mexico en février ainsi qu'à une réunion, tenue également à Mexico, au siège de la Sociedad Mexicana de Autores de las Artes Plásticas (SOMAAP), à laquelle étaient invitées les sociétés d'Amérique latine, le coordonnateur du Consejo Latinoamericano de Artes Visuales (CLAVIS), la CISAC et les sociétés européennes coopérantes (Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP)) (France), Visual, Entidad de Gestión de Artistas Plásticos (VEGAP) (Espagne) et BILD-KUNST (Allemagne), afin d'échanger des informations techniques et de définir les stratégies futures dans le domaine des arts visuels pour la région Amérique latine.

228. Une mission d'experts, organisée par l'OMPI et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), a eu lieu en mars au Bureau marocain du droit d'auteur (BMDA), à Rabat. L'objectif de cette mission était de mieux comprendre la structure et les fonctions du BMDA et d'obtenir des informations sur les besoins et les possibilités de coopération dans le cadre du Programme de coopération de l'OMPI pour le développement. Un mois plus tard, un séminaire régional sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes organisé par l'OMPI s'est tenu à Rabat, avant la réunion de consultation régionale pour les organismes de radiodiffusion; quinze pays ont participé à ce séminaire.

229. Comme en 2004, l'OMPI a organisé le troisième cours de formation ibéro-latino-américain sur les droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants, en collaboration avec la Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE) et la Société espagnole des artistes interprètes ou exécutants Artistas Intérpretes o Ejecutantes, Sociedad de Gestión de España (AIE). Ce cours, qui s'est tenu en mai à Madrid, a été suivi par les représentants de sociétés d'artistes interprètes ou exécutants des pays suivants : Argentine, Bolivie, Chili, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela.

230. L'OMPI a aussi participé à des réunions régionales organisées par des ONG en vue de suivre les nouvelles tendances relatives à la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et d'examiner des questions voisines.

231. Enfin, une publication réalisée en commun avec l'IFRRO a été terminée et officiellement diffusée à Bruxelles, en juin. La publication contient des informations détaillées sur la reprographie et les divers organismes nationaux gérant les droits de reproduction. Un article intitulé "La création de nouvelles sociétés de droit d'auteur : expériences et réflexions" a aussi été publié sous la forme d'une brochure.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 09**

### **Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie**

232. Pendant la période examinée, les activités entreprises avec certains pays d'Europe et d'Asie ont été axées principalement sur la mise en valeur des ressources humaines et la sensibilisation. La coopération régionale et internationale a été encore renforcée.

233. Des consultations ont eu lieu avec plusieurs gouvernements au sujet de la modernisation de leur législation nationale en matière de propriété intellectuelle, de la ratification des traités administrés par l'OMPI ou l'adhésion à ces traités et de questions générales touchant à la propriété intellectuelle. En outre, des avis juridiques ont continué d'être donnés à propos de l'élaboration de la nouvelle version de la loi type sur le droit d'auteur pour les pays de la CEI.

234. L'OMPI a aussi continué de coopérer avec les gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action ciblés par pays, de sept programmes de coopération bilatérale et de deux mémorandums d'accord. Ces programmes visent à aider les autorités nationales à mettre en place une gestion et une utilisation plus efficaces du système de la propriété

intellectuelle, ce qui aura des effets positifs à long terme sur les économies des pays concernés. En outre, deux pays ont reçu respectivement du matériel informatique et divers livres et publications. Une assistance a aussi été fournie pour la traduction et l'adaptation de diverses publications de l'OMPI.

235. Par ailleurs, la mise en œuvre de deux projets nationaux visant à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes s'est poursuivie. Des conseils ont aussi été donnés sur l'élaboration d'un logiciel pour la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays de la CEI.

236. Six réunions rassemblant environ 900 participants ont été organisées par l'OMPI en collaboration avec les administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle dans la région, à savoir un atelier sur les marques, un séminaire sur les dessins et modèles, un séminaire sur la gestion collective, des consultations régionales sur la radiodiffusion, le sous-séminaire régional OMPI-CEE/ONU sur l'application des droits, et un séminaire sur l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle.

237. En outre, les fonctionnaires de l'OMPI ont présenté des exposés au cours de plusieurs séminaires organisés par les autorités nationales et d'autres institutions, y compris la conférence sur la propriété intellectuelle dans les nouveaux États membres de l'Union européenne et le séminaire sur le droit d'auteur organisé par l'Agence pour le développement international des États-Unis d'Amérique.

238. L'OMPI a continué de travailler en coordination avec l'Union européenne en vue de la fourniture d'une assistance technique sur des questions touchant à la propriété intellectuelle. Dans ce cadre, l'OMPI a apporté une contribution spécialisée à neuf manifestations nationales organisées et financées par le Bureau d'information sur l'assistance technique (TAIEX) relevant de la Direction générale élargissement de la Commission de l'Union européenne, qui ont eu lieu dans les nouveaux pays membres (États d'Europe centrale et pays baltes et méditerranéens) de l'Union européenne. Parmi les problèmes et sujets d'actualité qui ont été traités figuraient en particulier l'application des droits de propriété intellectuelle, la contrefaçon, le rôle fondamental des actifs de propriété intellectuelle dans la réussite commerciale durable des PME sur les marchés nationaux et internationaux, et les droits de propriété intellectuelle et la protection des données.

239. L'OMPI a aussi continué de coopérer avec l'Organisation européenne des brevets (OEB) à la mise en œuvre du programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation (CARDS), dont relève l'assistance technique et financière fournie par l'Union européenne aux pays des Balkans occidentaux. À cet égard, l'OMPI a participé à la réunion du Comité de coopération et a contribué, sous la forme de quatre conférenciers, à quatre manifestations financées au titre du programme CARDS.

240. L'OMPI a aussi participé aux réunions du Groupe consultatif de la CEE/ONU sur la protection et la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle pour l'investissement dans les pays en transition, et du Comité européen de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs.

241. Plusieurs pays de la région ont bénéficié d'une assistance pour participer à des réunions de l'OMPI, notamment le troisième forum international sur la créativité et les inventions ("Un avenir meilleur pour l'humanité au XXI<sup>e</sup> siècle"), qui s'est tenu au Cap (Afrique du Sud).

242. Plusieurs récompenses ont été décernées pour la promotion de la créativité et de l'innovation.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 10**

### **L'Académie mondiale de l'OMPI**

#### **Sous-programme 10.1 – Enseignement à distance**

243. Au cours de la période considérée, les cours d'enseignement à distance ci-après ont été dispensés :

- Cours général de propriété intellectuelle (DL-101), suivi par 3559 étudiants au total en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe;
- Cours de perfectionnement à distance sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201), suivi par 255 étudiants au total en français, anglais et espagnol;
- Cours de perfectionnement à distance sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle (DL-202), suivi par 179 étudiants au total en anglais.

244. En outre, le cours introductif intitulé "Initiation à la propriété intellectuelle" (DL-001), accessible en ligne sans obligation d'inscription ni limite de temps, a été consulté par 852 participants en français, anglais et espagnol.

245. L'adoption d'un système de paiement de frais d'inscription aux cours DL-201 et DL-202 a constitué une initiative majeure dans le programme de cours de perfectionnement en ligne. Toutefois, les fonctionnaires gouvernementaux, qui représentaient 23% du nombre total de participants aux deux cours de perfectionnement, ont été dispensés du paiement de ces droits. Une réduction a également été accordée aux ressortissants de pays en développement et aux étudiants. Les recettes provenant des frais d'inscription aux cours d'enseignement à distance au premier semestre de 2005 se sont élevées à 58 000 francs suisses environ.

246. Une autre décision de principe fondamentale a été prise en ce qui concerne l'assistance pédagogique pour les cours d'enseignement à distance. En effet, le système actuel sera supprimé pour le cours DL-101 à compter de la deuxième session de 2005. Cette assistance sera toutefois maintenue et renforcée pour les cours de perfectionnement. Ainsi, la méthode d'évaluation de l'étudiant a été modifiée et à l'examen final, la formule consistant en une question à réponse libre ou une dissertation sera remplacée par un questionnaire à choix multiples. Une note automatiquement attribuée à chaque étudiant lui permettra, selon le résultat, d'obtenir ou non le certificat DL-101.

247. La mise au point de deux cours de perfectionnement supplémentaires, à savoir sur les savoirs traditionnels (DL-203) et la biotechnologie (DL-204), s'est poursuivie en étroite collaboration avec la Division des savoirs traditionnels, tandis qu'un cours spécialisé sur la "Protection des obtentions végétales" (DL-205) est en cours d'élaboration en collaboration avec l'UPOV. La mise à l'essai et le lancement de ces cours sont prévus au deuxième semestre de 2005.

248. En partenariat avec l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA), l'Académie a lancé un cours d'enseignement à distance commun, composé du cours DL-101 et d'un cours en ligne sur le système coréen de propriété intellectuelle élaboré par le KIPO et intitulé KL-101. Le cours correspondait à une unité de valeur pour les étudiants de l'Université nationale de Pusan (Séoul), dont 190 ont obtenu un certificat délivré conjointement par l'OMPI, le KIPO et la KIPA.

249. Une session spéciale du cours DL-101 a été organisée à l'intention des fonctionnaires de l'OMPI dont 23 (12 en anglais et 11 en français) l'ont suivi avec succès.

### **Sous-programme 10.2 – Formation professionnelle**

250. Les cours de formation professionnelle ci-après ont été organisés :

- Cours de formation de niveau avancé sur le droit d'auteur et les droits connexes dans l'économie mondialisée, organisé conjointement par l'OMPI et la Suède en février au Caire. Ce cours s'inscrivait dans le prolongement d'un cours dispensé à Stockholm l'année dernière. Au total, 24 participants de 12 pays ont suivi ce cours;
- Cours de formation de niveau avancé sur la propriété industrielle dans l'économie mondialisée, organisé conjointement par l'OMPI et la Suède en avril à Stockholm. Au total, 26 participants de 21 pays ont suivi le cours;
- Atelier OMPI/OPIC sur l'application des techniques de gestion à la prestation de services de propriété intellectuelle, en mai à Gatineau (Canada). Au total, 12 participants de 12 pays ont pris part à l'atelier;
- Séminaire intermédiaire interrégional de l'OMPI sur la propriété industrielle, en juin 2005, suivi d'une formation pratique, toujours au mois de juin, en collaboration avec l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (Le Caire), l'Office autrichien des brevets (Vienne), le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (Strasbourg), l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque (Prague), l'Institut national portugais de la propriété industrielle (Lisbonne), l'Institut national français de la propriété industrielle (Paris), l'Office espagnol des brevets et des marques (Madrid) et l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle de la Suisse (Berne). Au total, 60 participants ont suivi le séminaire.

### **Sous-programme 10.3 – Section de l'élaboration des politiques**

251. Dans le cadre de l'élaboration des politiques, l'Académie a organisé les sessions ci-après à l'intention de 65 participants, y compris des fonctionnaires gouvernementaux, des diplomates, des professeurs d'université et des responsables d'institutions de formation en propriété intellectuelle : cours sur la propriété intellectuelle à l'intention des ambassadeurs de certains pays d'Europe et d'Asie (Genève); cours sur la propriété intellectuelle à l'intention des diplomates des pays d'Asie (Genève); cours organisé conjointement par l'OMPI et l'Office coréen de la propriété industrielle à l'intention des responsables des institutions de formation en propriété intellectuelle (Daejeon); et colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants spécialisés en propriété intellectuelle (Genève).

252. Par ailleurs, deux séminaires nationaux ont été organisés, à savoir un colloque sur la protection de la propriété intellectuelle à Kosti (Soudan), qui a réuni une cinquantaine de participants, et un séminaire de haut niveau sur la propriété intellectuelle pour la partie occidentale de la Chine à Lanzhou (Chine), auquel ont assisté environ 200 participants.

253. Vingt et un étudiants de pays en développement et pays en transition sont actuellement inscrits au programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle organisé conjointement par l'OMPI et l'Université de Turin (Italie).

254. En outre, un séminaire intensif sur la propriété intellectuelle a été organisé à l'intention de 12 étudiants en droit provenant de quatre universités d'Israël et de l'Autorité palestinienne (Genève). Les présidents ou doyens des facultés de droit de ces universités ont participé au programme pendant les deux derniers jours.

255. D'autres activités ont été menées au titre du présent programme, notamment : deux séminaires sur la propriété intellectuelle à l'intention des participants des cours de politique commerciale de l'OMC (au total 55 participants, Genève); un séminaire à l'intention des étudiants de l'Université américaine de Genève (22 étudiants, Genève); un séminaire à l'intention des étudiants de la Wagner Graduate School de l'Université de New York (21 étudiants, Genève); un séminaire organisé conjointement par l'OMPI et l'OEB sur le thème : "Accords internationaux de propriété intellectuelle : atouts et risques dans la mise en œuvre", au mois de juin (23 participants venant d'autant de pays); et un voyage d'études à l'intention des lauréats d'un concours national en Ukraine.

256. En outre, une aide a été fournie en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de programmes d'études supérieures et universitaires en propriété intellectuelle à l'Université ouverte Indira Gandhi en Inde et à l'Université nationale technique de Kiev (Ukraine). Par ailleurs, des publications et du matériel didactique ont été fournis à un certain nombre d'institutions.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 11**

### **La propriété intellectuelle au service du développement et de la prospérité; création d'une culture de la propriété intellectuelle**

257. En vue de mieux faire connaître et comprendre aux responsables de l'élaboration des politiques dans les États membres les stratégies et méthodes de développement et de gestion permettant d'utiliser les actifs de propriété intellectuelle comme moteur de la croissance économique, les activités ont continué d'être axées sur la présentation des avantages économiques, plutôt que sur des généralisations. En particulier, grâce à une stratégie axée sur un pays ou un secteur bien déterminé, il a été possible de continuer à présenter les avantages de la protection des droits de propriété intellectuelle aux innovateurs, entreprises, instituts de recherche publics et universités, en veillant à ce que les caractéristiques de chaque pays et la dimension du développement soient pris en considération et demeurent clairement les objectifs du programme.



258. En ce qui concerne la création d'une culture de la propriété intellectuelle, l'OMPI a continué de déployer des efforts soutenus en vue de consolider son image de marque et de renforcer le message relatif à la propriété intellectuelle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des milieux concernés.

### **Sous-programme 11.1 – Politique de propriété intellectuelle et développement**

259. En mars 2005, l'OMPI a commandé une étude sur l'utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle par l'Association des producteurs de vin chiliens, qui examinera en détail les stratégies de protection de la propriété intellectuelle adoptées par ces derniers pour protéger leurs vins sur les marchés intérieur, régional et étranger. L'étude s'appuiera également sur l'expérience des producteurs de vin chiliens pour donner aux responsables de l'élaboration des politiques et aux associations commerciales des conseils pratiques sur la meilleure manière de tirer parti du système de la propriété intellectuelle pour protéger les intérêts d'un secteur national essentiel dans les négociations commerciales internationales.

260. Dans le cadre du programme de développement économique de la région des Caraïbes, une étude commandée en mars 2005 porte sur les avantages potentiels de la protection de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'énergie à la Trinité-et-Tobago. Cette étude examine les politiques, pratiques et stratégies actuelles de développement, gestion et commercialisation des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de l'énergie et formule des recommandations sur la manière la plus efficace de mettre ces actifs au service de la croissance économique. L'analyse, étayée par des données recueillies sur le terrain, servira de base à l'élaboration de recommandations précises sur la pertinence des lois et politiques en matière de propriété intellectuelle de ce pays, ainsi que leur application et leur utilisation dans le secteur de l'énergie.

261. Un atelier national sur la propriété intellectuelle comme instrument d'élaboration de stratégies nationales en matière de marques a été organisé à Dar-es-Salaam en mai, en collaboration avec l'Unité de l'enregistrement, du droit commercial et des licences industrielles de la Tanzanie. Cet atelier a réuni une quarantaine de participants provenant de différents ministères, du milieu universitaire, de cabinets d'avocats, d'instituts de recherche-développement et du secteur des entreprises. L'objectif principal de l'atelier était de sensibiliser les participants à l'importance de l'image de marque nationale dans les stratégies d'exportation, et de recenser les aspects de la propriété intellectuelle susceptibles d'être utilisés dans la stratégie appliquée par la Tanzanie en matière de marques.

262. En avril, l'OMPI a aidé la Royal Scientific Society (RSS) de la Jordanie à élaborer une politique en matière de propriété intellectuelle et à mettre sur pied un office de gestion de la propriété intellectuelle. L'Organisation collabore actuellement avec la RSS pour lancer un programme de sensibilisation visant à aider les fonctionnaires de cette institution à prendre conscience de l'importance de la protection de leur propriété intellectuelle. Cette coopération pourrait constituer un modèle de programme général de renforcement des capacités aux fins de la protection et de la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans les instituts publics de recherche de la région arabe.

263. Au mois d'avril, l'OMPI et l'Association égyptienne pour la protection de la propriété intellectuelle (AEPPI) ont organisé au Caire un colloque intitulé : "La propriété intellectuelle : un outil stratégique pour la croissance économique", qui a réuni environ 125 participants, y

compris des fonctionnaires gouvernementaux, des agents locaux et étrangers de propriété intellectuelle, des avocats et des représentants des industries pharmaceutiques et d'autres industries en Égypte et dans la région.

264. À la demande du Gouvernement du Bhoutan, l'OMPI lui a fourni une assistance dans l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de marques en vue de jeter les bases de son développement économique. Des négociations sont en cours afin de financer une étude de faisabilité de la gestion de l'image de marque nationale.

265. À la suite de la demande présentée à l'OMPI par le secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en faveur d'une aide dans l'établissement, pour chaque État membre, de manuels, lignes directrices et répertoires spécialement adaptés aux besoins particuliers de chaque pays dans le domaine de la gestion des actifs de propriété intellectuelle, une réunion de synthèse a été organisée à Jakarta, au cours de laquelle les modalités de l'étude ont été définitivement arrêtées. L'étude sera réalisée par des consultants de la région et donnera lieu à des consultations avec toutes les parties prenantes.

266. En collaboration avec la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, l'OMPI est en train de réaliser une étude intitulée "Actifs de propriété intellectuelle et création de valeur" visant à analyser le potentiel économique de la propriété intellectuelle et d'autres actifs incorporels au niveau des entreprises. L'étude offrira également une vue d'ensemble des pratiques actuelles dans le secteur des entreprises dans plusieurs pays en ce qui concerne la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle, et fournira des lignes directrices en matière d'élaboration des politiques. Une autre étude en collaboration avec l'OCDE, intitulée "Mesurer l'incidence économique de la contrefaçon", devrait permettre d'élaborer une méthode de calcul des pertes découlant de la contrefaçon et des bénéfices susceptibles d'en être retirés.

267. L'OMPI a participé à une réunion sur le thème "La propriété intellectuelle, un actif économique", organisé conjointement par l'Office européen des brevets et l'OCDE à Berlin, et à une autre réunion organisée à Budapest par l'Association européenne pour l'administration de la recherche industrielle, visant à évaluer la valorisation et la gestion transfrontière de la propriété intellectuelle.

268. L'OMPI a également lancé, en collaboration avec l'Association pharmaceutique jordanienne, une étude visant à évaluer la situation actuelle en matière de recherche-développement dans le domaine de la santé et à mettre au point, en collaboration avec les parties prenantes, une méthode systématique d'harmonisation de la gestion de la propriété intellectuelle avec la recherche-développement dans le domaine de la santé.

269. Une étude destinée à mesurer la capacité potentielle du Liban à tirer parti des marques collectives et des marques de certification pour promouvoir les régions culturelles touristiques du pays, a été lancée avec l'appui des ministères de l'économie et du tourisme.

270. Une étude sur la gestion de la propriété intellectuelle dans le cadre de la recherche-développement dans le domaine de la santé en Indonésie a été achevée et devrait aider ce pays à mettre les procédures de recherche-développement dans le domaine de la santé en conformité avec les principes de propriété intellectuelle et à dynamiser le marché des produits phytopharmaceutiques. En outre, une étude sur les perspectives économiques offertes par le système de Madrid a été menée à terme et vise à expliquer concrètement aux propriétaires de marques les avantages du système.

271. Une aide a continué d'être apportée aux pays souhaitant mener des enquêtes en vue de recenser le potentiel économique de leurs secteurs de la création et, en particulier, des industries fondées sur le droit d'auteur, en collaboration avec les milieux universitaires et des organisations non gouvernementales. Au cours du premier semestre de 2005, des enquêtes ont été menées en Hongrie, en Lettonie et à Singapour, en coopération avec les offices nationaux de propriété intellectuelle et les gouvernements de la Finlande et des Pays-Bas. Des études analogues ont été lancées au Bénin, au Brésil, dans la Fédération de Russie et aux Philippines.

272. L'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique a également été examinée dans le cadre de séminaires et d'ateliers organisés sur les thèmes suivants : le secteur de l'édition, à Hanoi et Ho Chi Minh-Ville (Viet Nam); les milieux de la création dans la région Asie-Pacifique, organisé par l'UNESCO à Jodhpur (Inde); et les négociations commerciales multilatérales, organisé en collaboration avec Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) à Bucarest (Roumanie).

273. Le projet de création d'un Centre international des industries de la création (ICCI) a été étudié au cours d'une réunion de haut niveau entre l'OMPI et le Gouvernement brésilien, tenue à Genève en janvier. L'OMPI a également collaboré avec l'UNESCO, la CNUCED, le PNUD, l'AIF et le Gouvernement brésilien dans le cadre du Forum international sur l'ICCI, qui s'est déroulé à Salvador de Bahia en avril.

274. Les relations avec les institutions universitaires ont été renforcées et des contacts réguliers ont été maintenus avec les représentants des milieux de la création. Des activités de sensibilisation du public ont été menées, notamment la publication dans des revues nationales et internationales d'articles sur les avantages économiques, sociaux et culturels de la protection de la propriété intellectuelle.

275. Les activités dans le domaine de la propriété intellectuelle au service des nouvelles technologies se sont poursuivies, dans le prolongement des travaux d'analyse et de recherche déjà réalisés en vue d'appuyer des politiques et stratégies efficaces en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement.

276. La mise en œuvre du projet de réseaux de recherche-développement et de centres de liaison de la propriété intellectuelle dans la sous-région de l'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et Tchad) ainsi qu'en Colombie, auquel participent plus de 20 centres de recherche-développement, a débuté au cours de la période considérée. Dans ce cadre, un cours de formation sur le thème : "Recherche dans le domaine de la santé et stratégie commerciale" dispensé à Yaoundé (Cameroun) à l'intention des chercheurs de sept pays d'Afrique centrale, a été coparrainé par le Réseau universitaire international de Genève (RUIG) et organisé en collaboration avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et le Secrétariat exécutif de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

277. Un programme de formation générale au transfert et à la concession de licences de technologie intitulé "Concession réussie de licences de technologie" a été élaboré et accompagné d'instruments pratiques aux fins de sa mise en œuvre dans des régions et pays différents. Un guide sur la négociation des contrats de licence a été publié en français et en anglais et les versions espagnole et portugaise devraient suivre. Un dossier de formation à la concession réussie de licences de technologie contenant un exemple de programme, de procédure, des cas fictifs permettant de simuler des négociations et une série d'exposés sur

des points essentiels a été conçu et élaboré en français, anglais et espagnol et distribué aux États membres intéressés. Ce programme a déjà été mis en œuvre dans les pays suivants : Inde, en collaboration avec le Ministère de la mise en valeur des ressources humaines, l'Institut indien de technologie à Bombay et l'Institut indien des sciences; Zimbabwe, en collaboration avec l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) à l'intention de ses États membres; et Cameroun, à l'intention des pays de la sous-région de l'Afrique centrale. La possibilité de mettre en œuvre ce programme de formation dans d'autres régions a également été évoquée et des négociations dans ce sens ont été ouvertes.

278. En collaboration avec le Bureau du développement économique pour l'Asie et le Pacifique, la mise en œuvre du projet pilote relatif aux réseaux de créateurs et à la promotion de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle dans la région des pays de l'ANASE, grâce à la création éventuelle de centres régionaux de services de développement des entreprises dans le domaine de la propriété intellectuelle, a progressé. Sur la base de l'analyse des résultats des travaux de six groupes d'experts sur la possibilité de mise en pratique du projet, des lignes directrices concernant la suite à donner au projet ont été définies au cours de la réunion consultative organisée par l'OMPI à Kuala Lumpur (Malaisie). Le projet constitue un suivi des recommandations contenues dans l'étude intitulée "L'utilisation de la propriété intellectuelle comme instrument de croissance économique dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)".

279. D'autres activités visant à mieux faire connaître l'importance et le rôle des politiques et stratégies institutionnelles en matière de propriété intellectuelle ont été menées, notamment un séminaire national sur la stratégie en matière de propriété intellectuelle organisé par l'OMPI à Maputo (Mozambique). Le séminaire a donné l'occasion à trois ministres participant à la réunion d'appuyer le lancement d'un processus d'élaboration d'une stratégie en matière de propriété intellectuelle pour le Mozambique, qui devrait être achevé pour le premier semestre de 2006 avec la collaboration de l'OMPI. Un instrument d'évaluation de la propriété intellectuelle en portugais a été lancé et un groupe de travail a été mis en place en vue de coordonner les activités liées à cet instrument.

280. Des consultations préliminaires ont eu lieu avec le Gouvernement malgache sur le lancement éventuel d'un programme visant à sensibiliser les instituts de recherche-développement et les chercheurs dans les universités à la nécessité d'établir des réseaux entre eux et d'élaborer une politique en matière de propriété intellectuelle en vue de protéger et de commercialiser les résultats de leur recherche grâce à une stratégie de promotion des innovations. La Commission de l'océan Indien, qui regroupe les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles, s'est aussi déclarée intéressée par la mise en place d'une coopération sous-régionale plus institutionnalisée et de réseaux réunissant les instituts de recherche-développement et les universités de la région. Le projet des réseaux de recherche-développement pour l'Afrique centrale pourrait servir de modèle à cet égard.

281. En collaboration avec l'Université de Chalmers à Gothenburg (Suède), les participants de cinq pays en développement (Colombie, Inde, Mozambique, Ouganda et Serbie-et-Monténégro) ont pris part à la session de 2005 du Forum sur la valorisation, le financement et la gestion de la propriété intellectuelle organisé par le Centre de la propriété intellectuelle.

282. La publication intitulée "Le développement et la gestion des actifs de propriété intellectuelle : une stratégie essentielle pour la croissance économique" a été mise à jour et une deuxième édition sera publiée dans le cadre de la série de brochures intitulée "Gestion des

actifs de propriété intellectuelle”. Par ailleurs, la brochure consacrée à l’instrument d’évaluation de la propriété intellectuelle a été définitivement mise au point et sa publication en anglais et en portugais est en voie d’achèvement. Toutes les deux versions sont disponibles sous forme électronique.

283. L’instrument et la méthode d’évaluation de la propriété intellectuelle servent de base à l’évaluation de la propriété intellectuelle dans le secteur public en cours à la Barbade, dont les résultats sont attendus au cours du deuxième semestre de 2005.

284. En vue de promouvoir la collaboration et l’établissement de partenariats avec les autres institutions spécialisées du système des Nations Unies, des exposés sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement économique, social et culturel ont été présentés à la Réunion d’experts sur la mondialisation de la recherche-développement par les entreprises transnationales et ses incidences pour les pays en développement, organisée par la CNUCED à Genève, et au premier Atelier régional africain sur le renforcement des capacités dans la création d’entreprises technologiques dans les établissements d’enseignement supérieur, organisé conjointement par l’UNESCO et le NEPAD à Lagos (Nigéria).

### **Sous-programme 11.2 – Innovateurs et PME**

285. Les activités relatives aux petites et moyennes entreprises (PME) ont englobé deux manifestations majeures qui se sont déroulées à Genève et qui visaient à mieux faire comprendre le système de la propriété intellectuelle aux PME et à les inciter à davantage utiliser ce système, à savoir : un programme de formation sur la propriété intellectuelle et la gestion de l’innovation dans les PME, organisé en collaboration avec le Réseau international pour les petites et moyennes entreprises (INSME), et le Forum annuel de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les PME à l’intention des offices de propriété industrielle et d’autres institutions concernées dans les pays de l’OCDE et du bassin du Sud de la Méditerranée. L’objectif principal du programme de formation était de mieux faire connaître les possibilités d’utilisation des instruments du système de la propriété intellectuelle au service de la promotion de l’innovation dans les PME. Plus de 80 représentants du secteur public, d’organisations intermédiaires privées s’intéressant à la propriété intellectuelle et aux questions touchant à l’innovation, de chambres de commerce, d’institutions commerciales et d’autres institutions de soutien des PME ont participé à ce programme. Le forum a constitué un cadre d’échange interactif pour plus de 40 participants désireux de faire connaître leurs politiques, pratiques et expériences s’agissant de leurs activités respectives de sensibilisation et d’appui en matière de propriété intellectuelle pour les universités, les chefs d’entreprise et les milieux industriels et commerciaux.

286. S’agissant des activités au niveau national, l’OMPI a participé à plus de 20 conférences, ateliers et séminaires organisés avec d’autres secteurs de l’Organisation ou des institutions partenaires nationales.

287. Le site Web de l’OMPI destiné aux PME a été restructuré pendant le premier semestre de 2005 afin de présenter la propriété intellectuelle d’une manière encore plus compréhensible pour les petites et moyennes entreprises. Le bulletin d’information mensuel de l’OMPI pour les PME a comporté des mises à jour et fourni d’autres informations pertinentes sur la propriété intellectuelle à l’intention des PME à quelque 19 000 abonnés du monde entier, en six langues (français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe).

288. En matière d'information et de documentation, l'OMPI a publié le troisième guide de la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises", intitulé "Inventer le futur : initiation aux brevets pour les petites et moyennes entreprises". Le guide contient des conseils pratiques sur les brevets du point de vue des petites entreprises. L'OMPI a continué de coopérer avec le Centre du commerce international (CCI); cette coopération a pris la forme d'une publication intitulée "Exchanging Value: Negotiating Technology License Agreements: A Training Manual" (un échange de valeur : la négociation de contrats de licence de technologie), qui traite de certaines des questions les plus courantes auxquelles sont confrontés les exportateurs dans le domaine de la propriété intellectuelle.

289. Les principales activités de traduction et d'adaptation de produits d'information élaborés par la Division des PME ont été la traduction en français et en espagnol d'une autre publication commune OMPI-CCI intitulée "Les secrets de la propriété intellectuelle : guide à l'intention des petites et moyennes entreprises exportatrices" et la traduction en mongole, roumain et turc de deux guides sur les marques et les dessins et modèles industriels, ainsi que l'adaptation de ces guides, qui est actuellement achevée par le Maroc, le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, la Tunisie et l'OAPI.

290. Outre ces publications, la Division des PME a achevé la version de base du premier des 10 modules d'un CD-ROM multimédia interactif, "IP Panorama", qui est un projet mis en œuvre en partenariat avec l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA). Enfin, six exposés sur les activités menées par la Division des PME ont été présentés au siège de l'OMPI à des diplomates, des fonctionnaires nationaux étrangers et des étudiants, en concertation et en collaboration avec d'autres secteurs de l'OMPI.

291. En ce qui concerne les services d'information en matière de brevets, huit missions d'experts ont été réalisées. De plus, quelque 562 demandes de recherche, y compris des rapports de recherche et d'examen relatifs à des demandes de brevet relevant du programme ICSEI, ont été reçues de 16 pays en développement; quelque 282 demandes de recherche en ligne ont été reçues de 13 pays en développement, et 12 demandes pour un total de 44 copies de documents de brevet ont été reçues en provenance de huit pays en développement.

### **Sous-programme 11.3 – Coopération avec le secteur privé**

292. Pendant la période examinée, l'OMPI a été représentée à la réunion annuelle des coordonnateurs et chargés de liaison des ONG/OSC (organisations de la société civile), des institutions spécialisées de l'ONU et des organisations internationales intergouvernementales, qui s'est tenue à Paris. L'OMPI a continué de développer ses liens avec les ONG à la suite de la participation de ces organisations à divers comités de l'OMPI et du nombre croissant des demandes d'acquisition du statut d'observateur de la part de ces organisations.

293. Les travaux engagés sur l'établissement d'un programme effectif et transparent d'obtention de ressources extrabudgétaires se sont poursuivis pendant le premier semestre de 2005, avec l'amélioration et la reformulation des directives, afin de faire en sorte que le programme de partenariat avec le secteur privé constitue un modèle de bonne gestion.

294. La façon d'attirer concrètement des ressources extrabudgétaires à commercer d'être étudiée en vue de contribuer au développement des projets et des activités de l'OMPI. À cet égard, des entretiens ont débuté avec la Fondation des Nations Unies pour étudier les moyens les plus efficaces de recevoir des ressources financières de tiers.

295. Le secteur privé a manifesté jusqu'à présent un grand enthousiasme pour un programme de partenariat avec l'OMPI. Au cours de missions préliminaires effectuées à Bruxelles et à New York, les parties intéressées par la propriété intellectuelle ont exprimé le souhait de travailler avec l'OMPI pour créer des partenariats qui contribueront à créer un environnement dans lequel tous les États membres pourront tirer parti au maximum de leur potentiel grâce à la propriété intellectuelle.

296. D'autres institutions, telles que les universités, ont commencé d'approfondir les possibilités d'établir des partenariats avec l'OMPI financés auprès de sources extérieures. Un mémorandum d'accord a été signé avec l'Université Vanderbilt en vue d'étudier des possibilités de partenariat axées sur la réalisation de projets relatifs à l'enseignement et au transfert de technologie dans les pays en développement.

### **Sous-programme 11.4 – Sensibilisation du public**

297. Environ 80 nouveaux produits d'information ont été élaborés au cours des six premiers mois de 2005 et 17 autres ont été actualisés. Outre la documentation de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, les publications ont été notamment constituées par trois numéros de la Revue de l'OMPI en français, anglais et espagnol. Une nouvelle série d'ouvrages expliquant les notions de propriété intellectuelle aux enfants et les encourageant à innover a été diffusée avec la version anglaise du premier ouvrage intitulé : "Learn from the Past, Create the Future: Inventions and Patents". Environ 95 produits spécialisés (documentation de conférence, bannières, rapports, pages de couverture, etc.) ont été réalisés, parmi eux du matériel de publicité pour le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI et la Division des PME.

298. Quelque 9274 produits d'information destinés au grand public ont été vendus pendant le premier semestre de 2005 et 102 315 produits ont été distribués gratuitement. Les recettes de la vente de produits ont atteint 1,1 million de francs suisses. Les recettes engendrées par la librairie électronique se sont élevées à un peu plus de 60 000 francs suisses pour 640 commandes.

299. Sept demandes de traduction de produits d'information générale de l'OMPI ont été reçues d'États membres pour un total de 13 produits différents, ce qui débouchera sur 24 versions linguistiques nouvelles une fois la traduction terminée.

300. La mise à jour de la publication disponible sur l'Internet et l'Intranet intitulée "The WIPO Guide to Intellectual Property Worldwide" s'est poursuivie et le nombre des demandes d'accès jusqu'au 10 juin 2005 était de 66 359. Environ 247 exemplaires du "WIPO Intellectual Property Handbook" ont été distribués sur demande et le nombre de demandes d'accès pour cette publication s'est élevé à 37 134 au total.

301. Une série de productions télévisuelles et multimédias sur l'importance de la créativité et la nécessité d'encourager les créateurs a été produite et diffusée à l'intention des jeunes. Un spot télévisé de 30 secondes destiné aussi aux jeunes a été réalisé et diffusé sur les chaînes

CNN/CNNI et BBC WORLD, à compter du 26 avril, avec plusieurs diffusions internationales prévues pour le reste de l'année. Des vidéos ont été fournies sur demande à 46 États membres pour des émissions de télévision à l'occasion de la Journée de la propriété intellectuelle. En outre, 200 copies du spot sur CD-ROM/DVD ont aussi été fournies sur demande à 51 offices de propriété industrielle du monde entier. Un CD-ROM interactif intitulé "Your Own World of IP" a aussi été réalisé. Environ 2500 copies du CD-ROM faisaient partie de la pochette d'information pour la Journée de la propriété intellectuelle 2005 qui a fait l'objet d'une large diffusion.

302. En outre, des vidéos et des produits multimédias visant à renforcer l'image de marque de l'Organisation parmi les États membres, dans le secteur privé et la société civile, ont été réalisés afin d'être utilisés par divers secteurs de l'OMPI.

303. Un total de 1300 pochettes réalisées pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été distribué aux États membres, aux organisations internationales intergouvernementales et aux ONG, aux centres d'information des Nations Unies, aux associations d'inventeurs et aux universités. De nombreuses pochettes ont été envoyées, sur demande uniquement, à des spécialistes de la propriété intellectuelle travaillant dans des cabinets juridiques. Cette année, plus de 100 États et organisations ont organisé des activités à l'occasion de cet événement. De février jusqu'à la mi-juin, environ 110 résumés de leurs activités ont été publiés sur le site Internet de l'OMPI en six langues officielles.

304. Un accord a été conclu avec un moteur de recherche en ligne afin de mieux diffuser les informations relatives aux publications de l'OMPI sur l'Internet. Les utilisateurs du moteur de recherche qui chercheront des termes de propriété intellectuelle seront dirigés, à l'avenir, non seulement vers les sites Web contenant ces termes mais aussi vers les versions électroniques des publications de l'OMPI où figurent les termes en question. Les utilisateurs auront devant les yeux un nombre limité de pages de ces publications et seront encouragés à acheter la version complète sur papier par la librairie électronique de l'OMPI.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 12**

### **Gestion des ressources**

305. Pendant la période examinée, ce programme a continué d'être principalement axé sur l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité des opérations financières, de la gestion des ressources humaines et des connaissances, du Service des conférences, du Service linguistique, du Service d'impression des documents, du Service des achats, du Service des voyages et du Service des bâtiments de l'OMPI.

#### **Sous-programme 12.1 – Opérations financières**

306. Les opérations financières ont été gérées efficacement et la comptabilité a été tenue conformément au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution. La répartition des émoluments complémentaires et des compléments d'émoluments perçus dans le cadre de l'Union de Madrid et des taxes étatiques perçues dans le cadre de l'Union de La Haye pour 2004 (22,5 millions de francs suisses au total) a été effectuée en temps voulu, ainsi que la répartition mensuelle des taxes individuelles relatives au Protocole de Madrid



(30,6 millions de francs suisses au total pour les six premiers mois de 2005). Une répartition mensuelle des taxes relatives à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye a été effectuée pour la première fois (0,75 million de francs suisses au total pour les six premiers mois de 2005).

307. À la suite de la mise en œuvre réussie du projet AIMS (Administrative Information Management System) en 2004, les efforts ont porté essentiellement sur l'amélioration des diverses interfaces. La formation du personnel du Département des finances a été intensifiée et une formation spéciale a continué d'être dispensée à l'intention de certains membres du personnel du département afin de renforcer l'équipe de l'appui informatique.

308. En ce qui concerne les services d'investissement et la gestion des fonds, tous les fonds disponibles ont continué d'être intégralement investis. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni en janvier et en mai pour examiner les investissements de l'OMPI et, compte tenu de la situation actuelle des taux d'intérêt pour un capital préservé, a confirmé qu'il n'y avait pas de meilleure solution que de placer les fonds à investir auprès de la Banque nationale suisse (placement sans risque et garantissant une liquidité totale rapportant 2,4375% par an pendant le premier semestre de 2005).

## **Sous-programme 12.2 – Gestion des ressources humaines et des connaissances**

309. Pendant la période examinée, 16 postes ont été mis au concours, 11 fonctionnaires ont été recrutés, mutés, promus ou titularisés et six agents temporaires ont été recrutés. Quelque 900 offres de services de divers types ont été reçues et traitées et 565 contrats ont été renouvelés. Les contrats de 289 agents temporaires, 59 consultants, 30 titulaires d'un contrat de louage de services et huit titulaires d'un contrat de travail spécial ont été administrés au cours de cette période.

310. En ce qui concerne les prestations et le classement, le système informatisé d'information en ligne qui fournit des informations sur le personnel a été encore amélioré. Malgré cela, une augmentation de la charge de travail du Groupe Flexitime a été enregistrée.

311. La révision et la mise à jour de toutes les définitions d'emploi conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour les organisations du régime des Nations Unies ont sensiblement progressé.

312. L'administration du personnel en poste a comporté le traitement de 146 demandes relatives à l'indemnité pour frais d'étude; 192 demandes de cartes de légitimation suisses ont été établies et 566 attestations et certificats de travail ont été délivrés. En outre, 330 rapports périodiques ont été étudiés et des avancements d'échelon dans le grade autorisé, 155 demandes d'indemnités pour charges de famille ont été traitées et 174 demandes d'allocations-logement ont été calculées et acceptées pour paiement.

313. Le renforcement des procédures d'administration du personnel s'est poursuivi en particulier en ce qui concerne certains types de congés, y compris le temps accordé pour les rendez-vous médicaux. Un certain nombre d'ordres de service relatifs à des questions d'administration du personnel ou à l'organisation interne du Bureau international ont aussi été publiés.

314. En ce qui concerne les services de prévoyance sociale destinés aux membres du personnel, au cours du premier semestre de 2005, la charge de travail s'est considérablement accrue à la suite d'un changement intervenu au niveau de la compagnie d'assurance couvrant les accidents. Le travail réalisé a porté sur la mise au point des contrats relatifs à l'assurance contre les accidents, un nouveau calcul des primes et la communication aux membres du personnel des informations correspondantes. Des améliorations obtenues à la suite de négociations avec la Société Vanbreda à propos de la couverture assurée dans le cadre de l'assurance maladie sont entrées en vigueur au début de l'année. Les services de prévoyance sociale ont englobé la gestion de quelque 3060 personnes relevant du régime d'assurance maladie et l'administration de l'assurance perte de gains pour les agents temporaires.

315. Des mécanismes permettant la déduction, du salaire des traducteurs temporaires, des contributions de pension de ces traducteurs à la Caisse de pensions des interprètes et traducteurs de conférence sont devenus opérationnels le 1<sup>er</sup> mai. L'administration de 1262 membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies s'est poursuivie. En ce qui concerne la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI, la période examinée a été marquée par la vente de l'immeuble de Carouge ainsi que par des études relatives à des mesures visant à maîtriser les coûts en relation avec le versement des compléments de pension aux fonctionnaires retraités.

316. Les activités du Groupe de l'assistance sociale ont notamment porté sur le Club d'enfants, l'assistance aux membres du personnel faisant face à des problèmes personnels, le logement, les questions administratives, les questions relatives aux employés de maison et les relations avec les retraités. Les travaux relatifs à la mise à jour des informations communiquées au personnel sur papier, par voie électronique et, en particulier, sur le site Web Intranet se sont poursuivis. L'élaboration de projets visant à aider efficacement les membres du personnel en ce qui concerne les personnes à charge, les problèmes financiers et le bien-être du personnel s'est poursuivie avec succès pendant la période examinée.

317. En ce qui concerne la formation du personnel, outre les cours de langue, la priorité a été accordée à trois domaines principaux de formation, à savoir la gestion, la communication et la formation technique en réponse à des besoins précis. Au total, 309 personnes ont suivi des cours de langue proposés dans les six langues officielles de l'ONU, ainsi que des cours d'expression orale et des cours de préparation aux examens d'aptitude linguistique en français, anglais ou espagnol. Quelque 56 membres du personnel de l'OMPI ont passé l'examen d'aptitude linguistique de l'ONU dans l'une des six langues officielles. Au cours de la période examinée, cinq spécialistes des techniques de l'information ont reçu une formation technique et quatre fonctionnaires de l'OMPI ont suivi un cours de formation au logiciel PowerPoint à l'Office des Nations Unies de Genève. Le cours de formation en ligne de l'Académie mondiale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle a été suivi jusqu'à son terme par 23 membres du personnel, en français ou en anglais. En outre, sept programmes de formation spécifique ad hoc en matière de gestion ont été assurés et 25 fonctionnaires ont suivi des cours correspondant à leurs besoins professionnels.

318. Au cours des six premiers mois de 2005, le Service médical de l'OMPI a dispensé des soins à environ 2579 membres du personnel et délégués. Les soins en question comprennent des vaccinations, le traitement d'affections courantes et des consultations au départ et au retour de mission. Dans le cadre de la politique du Service médical de l'OMPI en matière d'ergonomie sur le lieu de travail, du matériel ergonomique a continué d'être distribué selon que de besoin.

319. À la fin du mois de mai, la présence du virus coxsackie type B a été décelée à l'OMPI. Des mesures appropriées pour combattre le virus et empêcher sa propagation ont été mises en œuvre, parmi lesquelles une désinfection des locaux de l'Organisation. À cet égard, le Service médical de l'OMPI a lancé une campagne de dépistage par analyse du sang assortie du suivi médical correspondant, de mesures de quarantaine et de la publication d'un rapport hebdomadaire résumant la situation.

320. Le Centre de gestion des connaissances et bibliothèque électronique de l'OMPI a traité environ 150 demandes de recherche reçues de l'intérieur et de l'extérieur de l'Organisation en utilisant des bases de données en ligne acquises par le biais du Consortium d'acquisition d'information électronique du système des Nations Unies et des instruments de recherche spécialisés disponibles gratuitement sur l'Internet. En outre, environ 300 revues ont continué d'être diffusées dans l'Organisation et les services de bibliothèque traditionnels ont continué d'être assurés.

321. Au mois d'avril, le Centre de gestion des connaissances et bibliothèque électronique de l'OMPI a déménagé dans les locaux du CAM. À la suite de ce déménagement, il a été procédé à un inventaire de l'ensemble de la collection de livres et de revues. Par suite de difficultés techniques rencontrées pendant l'installation de la bibliothèque et de ses services, la réouverture officielle de la bibliothèque a été reportée à juillet 2005.

322. Synergia, bulletin d'information interactif en ligne des spécialistes des connaissances de l'OMPI, a continué d'être publié en 2005. Environ 120 membres du personnel étaient abonnés à ce bulletin d'information.

323. La numérisation de la collection d'ouvrages historiques s'est poursuivie. Environ 50 titres étaient disponibles en ligne par le biais du serveur ftp de l'OMPI, essentiellement des actes de diverses conférences diplomatiques.

### **Sous-programme 12.3 – Services des conférences, Service linguistique et Service d'impression des documents**

324. Des services d'appui ont été assurés pour 52 réunions à Genève (3180 participants au total) et 78 réunions tenues à l'extérieur. Trois cent quatre-vingt contrats d'interprète ont été établis pour un total de 945 jours de travail. Plus de 300 envois de documents ont été réalisés, soit l'équivalent au total de près de 90 000 lots de document expédiés. Pendant cette période, plus de 1800 documents ont été imprimés et diffusés à l'extérieur ainsi que pendant des réunions, soit un total de plus de cinq millions de pages imprimées.

325. Des tarifs particulièrement compétitifs ont été obtenus pour les expéditions postales et les télécommunications. Le volume de courrier expédié pendant le premier semestre de 2005 a été constitué de 590 000 objets, pour un coût de 1 427 000 francs suisses, contre 530 000 objets et 1 487 000 francs suisses pour la même période en 2004. Une réduction importante du poids moyen des objets expédiés est principalement la conséquence d'une plus grande utilisation des supports électroniques (y compris DVD et CD) et des moyens de communication informatique. Environ 60% des objets expédiés provenaient du secteur du PCT.

326. Le coût total des télécommunications a diminué au cours du premier semestre de 2005 d'environ 14% par rapport à la même période en 2004. En ce qui concerne les coûts d'infrastructure, cette baisse est la conséquence de la diminution du nombre de bâtiments occupés, alors que, en ce qui concerne les télécommunications, la concurrence qui s'exerce sur le marché a permis une diminution considérable des coûts, en particulier en ce qui concerne les appels longue distance. On peut s'attendre à une nouvelle diminution du coût des appels passés au moyen des téléphones fixes par suite d'un appel à propositions. Pour améliorer les communications, les téléphones portables ont été davantage utilisés. Des réductions importantes au niveau du coût d'exploitation des téléphones portables ont été réalisées à la suite de la conclusion d'un accord de coentreprise avec d'autres institutions des Nations Unies à Genève.

327. Environ 130 000 lettres et paquets venant de l'extérieur ont été traités et le courrier entrant a fait l'objet de contrôles de sécurité. Plus de 25 000 objets de correspondance reçus et expédiés, télécopies et messages électroniques compris, ont fait l'objet d'un enregistrement centralisé et ont été traités en vue de leur distribution à l'intérieur de l'Organisation.

328. En coordination avec le Secteur informatique, la mise à jour de la base de données informatique relative aux réunions, aux documents et au courrier sortant à progresser, en vue d'arrêter l'expédition de certains documents et notes d'information sur papier et de les remplacer par des envois par courrier électronique, normalement au cours du premier trimestre de 2006. La plupart des documents sont déjà disponibles sur le site Web de l'OMPI. Les circulaires d'information et autres communications internes ont pour l'essentiel été diffusées au personnel par voie électronique et la distribution d'exemplaires sur papier a cessé dans une large mesure. Un système électronique pour la modernisation et le traitement des dossiers de l'Organisation est en cours d'examen. Les activités entreprises ont continué d'être axées sur la numérisation des documents existants.

329. En ce qui concerne le Service Linguistique, 17 textes de droit ont été traduits dans une ou plusieurs langues, notamment des textes relatifs à des traités internationaux ainsi que des lois nationales et d'autres instruments législatifs ou réglementaires pour 12 pays. Des documents de travail, des propositions et des rapports établis pour 22 réunions, ainsi que des exposés pour des séminaires et des cours de formation ont été traduits, révisés ou édités. Le logiciel de recherche documentaire Isiview a continué d'être utilisé pour accélérer et rationaliser le travail et le nouveau logiciel Isiref a été installé aux fins de référence pour une période d'essai. Des fichiers nouveaux sont régulièrement incorporés dans la base de données Isiview.

#### **Sous-programme 12.4 – Services des achats, des voyages et des bâtiments**

330. Les principales activités au titre des achats mises en œuvre au cours de la période considérée ont notamment porté sur l'appui administratif relatif à la négociation, à l'établissement, à la prolongation ou à la modification de 91 contrats, dont 26 ont été conclus en 2005, concernant par exemple la fourniture de photocopieuses/imprimantes réseau multifonctionnelles et de services d'agence de voyage. À ce titre, l'OMPI devrait réaliser des économies de l'ordre de 400 000 francs suisses par an.

331. Au total, 665 bons de commande ont été émis pour un montant global d'environ 21 650 000 francs suisses, et 122 bons de confirmation ont été établis. La base de données des fournisseurs a été augmentée de 94 entreprises, portant le nombre total de celles figurant dans la liste à 2437.

332. L'OMPI a participé activement au Service commun d'achats des Nations Unies afin de recenser les domaines dans lesquels des négociations collectives pourraient déboucher sur des remises à long terme au titre d'achats groupés, ainsi qu'à la réunion annuelle du Groupe de travail des achats interorganisations. Le Comité d'examen des contrats a examiné neuf cas.

333. Les activités suivantes ont également été mises en œuvre : application d'un contrôle plus strict des achats de matériel et de fournitures de bureau; élaboration d'un système interne de commande en ligne de fournitures de bureau à mettre en place au second semestre de 2005; et finalisation du rapport annuel d'inventaire de 2004, qui recense quelque 42 000 articles pour une valeur totale de 50 500 000 francs suisses.

334. En ce qui concerne les voyages, 1098 autorisations de voyage ont été délivrées et traitées, contre 798 au premier semestre de 2004, pour un nombre de jours de mission estimé à 3832, contre 1297 au cours de la même période en 2004. Les économies réalisées s'élèvent à quelque 1 539 465 francs suisses, essentiellement grâce à l'utilisation systématique des tarifs réduits proposés par les compagnies aériennes et au recours à des compagnies à bas prix pour les voyages en Europe. Au total, 709 visas et 1934 documents et dossiers de privilèges diplomatiques ont été traités.

335. Au premier semestre de 2005, le niveau des services de sécurité a été rehaussé conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de l'augmentation du nombre de réunions tenues à l'OMPI et de l'utilisation croissante des locaux de l'OMPI en général, les mesures de sécurité visant à améliorer la surveillance des parkings souterrains et des abords du bâtiment AB ont été renforcées. Comme les années précédentes, les membres du personnel ont été informés des règles de sécurité, et des exercices d'évacuation ont été organisés dans les différents bâtiments de l'OMPI.

336. En ce qui concerne la gestion des locaux de l'OMPI, 95 fonctionnaires ont été relogés dans les bâtiments AB, GBI et II, CAM et P&G suite à la libération de différents bureaux loués. À cet égard, le septième étage du bâtiment Union Carbide ainsi que les places de stationnement et les aires de stockage correspondantes ont été remis en état en vue de leur restitution pour le 31 mars et le 30 avril respectivement. En ce qui concerne le relogement des fonctionnaires travaillant à Chambésy, des négociations ont été entreprises avec le propriétaire du bâtiment pour fixer les modalités d'un départ avant la fin du bail.

337. Des préavis ont également été donnés pour mettre fin à la location de bureaux et d'aires de stockage dans deux bâtiments au cours du premier semestre de 2005, à savoir les bureaux du bâtiment de l'OIM, dès le 31 juillet 2005, et les aires de stockage des Colombettes, dès le 30 septembre 2005.

338. L'entretien des installations techniques, des bureaux et des installations extérieures a été effectué. Des armoires électriques et du matériel de climatisation pour les bâtiments AB et GBI ont été remplacés. Des réparations couvertes par la garantie de l'entreprise générale ont également été effectuées dans l'ancien bâtiment de l'OMM.

339. Les locaux libérés ont été remis en état et les systèmes de contrôle d'accès et de surveillance ont été enlevés. Les lecteurs de cartes magnétiques de Casai ont été réinstallés dans le bâtiment AB et dans l'ancien bâtiment de l'OMM.

340. Les bureaux ont été adaptés et restructurés suite au déménagement et au regroupement de différents services. Pour répondre aux besoins du PCT, des rayonnages supplémentaires pour les archives et une aire de visioconférence ont été construits dans l'ancien bâtiment de l'OMM.

### **Sous-programme 12.5 – Nouvelle construction**

341. Des documents ont été établis à l'intention du Comité du programme et budget concernant le projet relatif à la nouvelle construction, suite aux études sur les réductions de coûts effectuées par les cabinets d'architectes et de génie civil à la demande de l'OMPI. Parallèlement, différentes options pour le financement du nouveau bâtiment ont été présentées aux États membres, qui ont privilégié celle d'un emprunt extérieur.

342. Les offres reçues des entreprises à l'issue de l'appel d'offres émis à la fin de 2004 concernant le bâtiment administratif ont été examinées. Une étude a été lancée concernant un étage supplémentaire en sous-sol, ce qui complètera le cahier des charges du nouveau projet révisé.

343. Un accord a été atteint concernant les honoraires à verser aux architectes, aux ingénieurs et aux entreprises pour le projet de construction initial.

344. Une assistance a également été fournie pour l'établissement de documents relatifs à un appel d'offres destiné aux établissements bancaires en vue d'obtenir un prêt pour le projet de construction révisé.

## **PROGRAMME PRINCIPAL 13**

### **Technique de l'information**

345. Les mesures mises en œuvre en 2004 pour maîtriser les dépenses informatiques ont donné des résultats satisfaisants au cours du premier semestre de 2005. Le regroupement des systèmes pour réduire les coûts de fonctionnement s'est poursuivi et plusieurs programmes de formation à l'informatique ont été mis en place pour réduire la dépendance vis-à-vis des fournisseurs externes.

346. Les économies substantielles réalisées par le Centre international de calcul (CIC) en 2004 ont permis à la Division de l'informatique de procéder au nécessaire passage à Windows XP des ordinateurs de bureau de l'Organisation sans incidence budgétaire.

### **Sous-programme 13.1 - Politiques et systèmes informatiques**

347. Au cours de la période considérée, les travaux des neuf équipes d'experts du Groupe de travail du SCIT sur les normes et la documentation (SDWG) ont été supervisés et coordonnés, et des conseils ont été donnés aux responsables de ces équipes. Les offices de propriété

intellectuelle ont été invités à désigner des représentants pour participer à quatre nouvelles équipes d'experts du SDWG et les forums électroniques correspondants ont été mis en place en vue de la tenue de discussions et de l'établissement de propositions sur les questions suivantes : documents de priorité sous forme électronique; révision de la norme ST.60; mise en œuvre de la norme ST.50; et citation de parties spécifiques d'un document de brevet.

348. La nouvelle norme ST.36 de l'OMPI concernant le traitement de l'information en matière de brevets au format XML (Extensible Markup Language) et deux versions révisées de la liste des périodiques compris dans la documentation minimale du PCT, ainsi que les appendices de la norme ST.14, ont été publiés sur le site Web de l'Organisation. Pour la première fois, les fichiers indiquant les révisions des normes de l'OMPI adoptées par le SDWG depuis décembre 2002 ont été publiés.

349. Le système de gestion en ligne des rapports techniques annuels et les directives relatives à l'établissement desdits rapports au moyen de ce système ont été actualisés et améliorés. Les offices de propriété industrielle ont été encouragés à communiquer des informations sur leurs activités relatives à l'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels, en vue de leur publication en ligne.

350. La Commission des politiques informatiques de l'OMPI s'est réunie à deux reprises au cours de la période couverte par le présent rapport et a entériné une nouvelle politique concernant l'utilisation des supports de stockage amovibles et le passage sans incidence budgétaire de Windows NT à Windows XP sur les ordinateurs de bureau de l'Organisation. La commission a poursuivi son important rôle d'instance de discussion avec les secteurs opérationnels de l'OMPI concernant les initiatives et les priorités dans le domaine informatique.

351. Les dépenses consacrées au matériel et aux logiciels informatiques sont restées étroitement contrôlées afin d'assurer une utilisation optimale des systèmes et ressources informatiques actuels. Une vérification des licences relatives aux logiciels actuellement utilisés dans l'Organisation a été entreprise.

352. Suite à la livraison du module recettes du système de gestion de l'information pour l'administration (AIMS) à la fin de 2004, des progrès considérables ont été réalisés au cours du premier semestre de 2005 s'agissant de stabiliser le système en réglant la plupart des problèmes prioritaires signalés par les utilisateurs. Les comptes pour 2004 ont été clôturés dans les délais et des rapports ont été transmis aux finances et au programme et budget, comme prévu.

353. Plusieurs améliorations ont été apportées aux fonctions du système AIMS, notamment : amélioration de la navigation par écrans dans des secteurs à gros volume comme les marques et les dépôts clients; automatisation des rapprochements bancaires; et amélioration des fonctions et des interfaces des opérations financières pour le Centre d'arbitrage et de médiation.

354. L'équipe informatique interne de l'OMPI a fait des progrès importants s'agissant de reprendre la plus grande partie de l'appui au système AIMS précédemment assuré par le partenaire externe chargé de la mise en œuvre et de la maintenance. La maîtrise des coûts et l'amélioration de l'autosuffisance restant au centre des priorités, les ressources d'appui

extérieur ont été planifiées et utilisées judicieusement, l'appui à distance a été utilisé lorsque c'était possible et des procédures d'appui ont également été établies. L'indice de satisfaction globale des utilisateurs concernant le nouveau système a été amélioré.

### **Sous-programme 13.2 – Réseaux, opérations et services informatiques**

355. Des économies ont été réalisées sur les coûts de fonctionnement grâce à la conclusion d'accords avec le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) en vue de la location par celui-ci d'une partie d'une salle informatique de l'OMPI précédemment utilisée pour le WIPONET en tant qu'installation anticatastrophe et du regroupement des liens précédemment redondants du fournisseur d'accès à l'Internet de l'OMPI avec ceux du CIC.

356. Une nouvelle version du logiciel de gestion centralisée des postes de travail (ZEN) a été installée sur la majorité des ordinateurs de bureau en réseau de l'OMPI en vue du passage à Windows XP.

357. Les différents segments du réseau de l'imprimerie ont été regroupés et reliés par connexion sécurisée à l'Intranet de l'OMPI, afin de faciliter les transferts de grandes quantités de données.

358. La plupart des photocopieuses de l'Organisation ont été remplacée par des appareils multifonctions (photocopie, impression en réseau et numérisation) dans le cadre d'un nouveau contrat entraînant des économies et une amélioration importantes des fonctions d'impression en réseau et de numérisation. Ces appareils remplaceront efficacement le parc d'imprimantes en réseau obsolète de l'OMPI sans qu'il soit nécessaire d'investir dans de nouvelles imprimantes.

359. Dans le cadre de l'initiative de regroupement des fonctions de sauvegarde et de stockage, les serveurs de courrier électronique de l'OMPI ont été convertis à la fonction de stockage et de sauvegarde centralisée fondée sur réseau de stockage SAN. En moyenne, 1,8 téraoctets de données, comprenant quelque neuf millions de fichiers, sont sauvegardés quotidiennement par cette fonction centralisée.

360. Au cours de la période couverte par le présent rapport, le taux de disponibilité moyen du système central s'est établi à 99,95% pendant les heures de travail et à 99,92% pendant les heures de travail étendus.

361. Le passage du système de gestion des formulaires électroniques E-Work à une plateforme à client léger avec une interface Web a été achevé. Ce système nouveau et plus fiable permet désormais d'étendre l'utilisation des formulaires électroniques à des procédures administratives plus complexes. Afin d'accroître leurs compétences informatiques concernant le système E-Work, quatre personnes ont suivi un cours de formation sur les ressources d'administration et de développement internes.

362. À la demande du Bureau du PCT, huit nouveaux serveurs permettant d'installer une fonction interne de reconnaissance des caractères ont été installés, testés et mis en service.

363. Le Groupe d'assistance aux utilisateurs (HelpDesk) a traité un total de 8500 demandes, dont 329 relatives à des déménagements et 1091 à des réparations de PC.



364. La base de données des membres et observateurs de l'OMPI a été mise en place. Afin de rassembler les informations relatives aux pays précédemment réparties dans différentes bases de données sur le site Web public de l'OMPI, ce nouveau service offre au grand public un point d'accès unique aux informations sur les pays et les régions. La base de données contient les coordonnées des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle (répertoire des offices de propriété intellectuelle), des liens vers les sites Web de ces offices, la liste de tous les États membres de l'OMPI et celle des ONG et des organisations intergouvernementales officiellement admises en tant qu'observatrices auprès de l'OMPI.

365. Par ailleurs, il est possible d'accéder directement aux bases de données existantes de l'OMPI par pays et par région. Il s'agit notamment de la base de données sur les traités, de CLEA et des données essentielles de propriété intellectuelle par pays publiées dans le cadre du guide intitulé "WIPO Guide to Intellectual Property Worldwide".

366. La base de données Lisbon Express (sur les appellations d'origine) a été lancée. Elle contient des informations sur toutes les appellations d'origine inscrites conformément à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international au registre international tenu à jour par le Bureau international.

367. Toutes les informations publiées dans l'index des actualités de l'OMPI sont désormais disponibles en format XML standard (RSS version 1.0). Ce service permet aux compilateurs externes d'accéder aux annonces de l'OMPI dans un format standard d'échange de données déchiffrables par machine. À l'heure actuelle, les communiqués de presse de l'OMPI, le calendrier des manifestations, les avis de vacance de poste, les notifications au titre des traités, les décisions sur les litiges relatifs aux noms de domaine et les mises à jour d'autres bases de données et sites Web sont disponibles par l'intermédiaire de ce service.

368. Les sites Web de l'Académie mondiale de l'OMPI (en anglais), du Secteur du développement économique (en anglais), du Système de La Haye pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (en français, en anglais et en espagnol), des statistiques de propriété intellectuelle (en français, en anglais et en espagnol) et de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (en anglais) ont été restructurés afin d'améliorer la navigation et la recherche d'informations. Le guide de Madrid a également été converti en format HTML pour faciliter la recherche.

369. Un bulletin d'information destiné au public a été lancé afin de donner régulièrement des renseignements sur les manifestations organisées par l'OMPI à Genève et ailleurs.

370. Le forum en ligne sur la propriété intellectuelle dans la société de l'information a été ouvert à toutes les personnes intéressées en vue de permettre et de favoriser un débat ouvert sur les questions relatives à la propriété intellectuelle dans la société de l'information.

371. Le mécanisme WIPO ECAF (Electronic Case Facility) a été créé pour faciliter le règlement des litiges en vertu des règlements de l'OMPI.

372. Les interfaces utilisateur de la collection de lois accessibles en ligne (CLEA) en français et en espagnol ont été publiées.

373. Suite aux mesures de maîtrise des coûts et de simplification de l'infrastructure de sécurité mises en place en 2004, le taux de disponibilité du service WIPONET pour les États membres a été maintenu.

### **Sous-programme 13.3 – Systèmes informatiques du PCT**

374. Globalement, la stabilité et la disponibilité des systèmes informatiques ont été satisfaisantes au cours du premier semestre de 2005, principalement grâce à la stabilité et à la disponibilité de l'infrastructure de réseau de l'OMPI. Les activités suivantes ont notamment été mises en œuvre au titre de l'appui aux applications et aux systèmes : poursuite des travaux débutés en 2003 sur les modifications à apporter au système pour traiter l'entrée en vigueur des modifications du Règlement d'exécution du PCT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004; poursuite des préparatifs concernant la réforme de la CIB; et diverses modifications essentielles apportées aux systèmes de production et maintenance quotidienne du système. En moyenne, 40 demandes d'assistance au fonctionnement du système ont été traitées par semaine.

375. Au cours du premier semestre de 2005, le texte intégral de plus de 1,5 millions de pages de brochures du PCT a été numérisé par reconnaissance optique des caractères (ROC) et livré dans les délais.

376. Tous les délais de publication ont été respectés.

377. Plusieurs nouveaux services ont été mis en place à l'intention des déposants du PCT et des offices de propriété intellectuelle, notamment une nouvelle version du client PCT-SAFE (sécurité des demandes déposées par voie électronique) contenant de nouvelles fonctions à l'intention de quelque 8000 déposants du PCT et neuf offices récepteurs du PCT. Par ailleurs, le système PCT-ROAD (Receiving Office Administration), qui permet le dépôt électronique selon le PCT sur support matériel, a été installé dans deux offices récepteurs du PCT (Égypte et Israël) et fait l'objet d'une formation sur site. Ce système, qui est le fruit d'une coopération entre l'OMPI et l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) a aussi été mis à la disposition de cinq offices pilotes (Égypte, Inde, Israël, Philippines et Viet Nam) en vue de recueillir leurs commentaires.

378. Les travaux visant à étoffer la collection de données du PCT accessible en ligne en y adjoignant les données bibliographiques actuelles de tous les documents publiés depuis 1978, ainsi que des images pour toutes les demandes PCT publiées et les documents connexes, ont progressé. Un nouveau système permettant d'accéder à ces données devrait être lancé au troisième trimestre de 2005 dans le cadre du nouveau portail PCT PatentScope. Ce portail centralisera tous les services et activités relatifs aux brevets et au PCT afin de les mettre en valeur et d'élargir leur public. PatentScope comprendra des informations sur le dépôt de demandes selon le PCT, le dépôt électronique et d'autres ressources relatives aux brevets, aux données de brevet et aux statistiques en matière de brevets.

379. Le système automatisé de numérisation et de reproduction des documents intitulé PCT COR (communication sur demande) permet au Bureau international de communiquer aux offices les documents sur papier, sur CD et sur DVD. Au cours du premier semestre de 2005, ce système a été utilisé pour envoyer plus de trois millions de documents aux offices, dont 91% en format électronique. Le système a également été utilisé pour faciliter la publication et la communication à l'intention de tous les utilisateurs.

380. Au cours de la période considérée, le système en ligne COR a également permis aux offices de commander 180 000 documents grâce à une interface fondée sur le Web. Le système COR est désormais utilisé par 39 offices et est en cours d'installation dans d'autres.

381. La mise en place du nouveau service d'échange de données informatisées du PCT (PCT EDI), qui constitue un mécanisme souple, fiable et complètement automatisé pour l'échange d'information en matière de propriété intellectuelle entre les offices et le Bureau international s'est poursuivie. À ce jour, 11 offices ont mis en œuvre une connexion de réseau EDI qui fonctionne.

382. Le système PCT EDI permet aux offices de commander des documents en vrac au format XML (eXtensible Markup Language) et de les recevoir sur le réseau PCT EDI. Cette fonction est actuellement utilisée par IP Australia, l'Office eurasien des brevets, l'Office coréen de la propriété intellectuelle et l'Office national de la propriété intellectuelle du Viet Nam.

383. Les documents sont également soumis par voie électronique au Bureau international. Au cours du premier semestre de 2005, quelque 28 000 documents de priorité sont arrivés et ont été traités par voie électronique.

384. Une fonction a été mise en œuvre dans le cadre du système de dossier électronique pour traiter les documents de priorité par voie électronique et est désormais utilisée par le Bureau du PCT de manière quotidienne. En outre, des progrès importants ont été réalisés dans l'élaboration d'une fonction de dossier entièrement électronique qui permettra au Bureau international de traiter les demandes internationales et les documents connexes sans papier.

385. La conception d'un système interne pour la reconnaissance optique des caractères (ROC) a débuté. Cette nouvelle fonction permettra de disposer du texte des demandes internationales publiées sous une forme se prêtant à la recherche. Par ailleurs, le système de reconnaissance optique des caractères facilitera certains processus de saisie des données dans le cadre du traitement des demandes internationales. Les essais de la version bêta du système ROC ont débuté au cours du premier semestre de 2005.

*386. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]